

FOUAD CHEHAT

La filière blés

The chain of wheat production aims the supply of domestic market characterized by a high demand of wheat by – products which forms the essential ingredients of food ratio – the analysis of the main chain segments shows the low recorded performances by the whole of the operators. Moreover, the wheat chain appears to be one of the most threatened branch by the foreseeable consequences of the continuous liberalization process and the achievement of Algeria's integration in the mediterranean free trade area with European Union like in the world trade organisation. However, a reform of divergences between various actors translate the existence of conflicts of interests exacerbated by the lack of opportunity for dialogue and negociation.

Key words :

Wheat chain - Regulation liberalization - World market - Prices System

ملخص

يهدف فرع إنتاج القمح الصلب لتموين السوق الداخلي الذي تميّزه ارتفاع الطلب على المنتجات التي تشكل أساس النسبة الغذائية. ويظهر التحليل مكونات الفرع الأساسي عدم الكفاءة المسجلة من قبل مجموع الفروع المهتدة بنتائج الانفتاح الاقتصادي وقرب إكمال مسار منطقة التبادل الحر الأورو متوسطية وكذا الانضمام الوشيك للمنظمة العالمية للتجارة. وفي هذا الإطار يظهر إصلاح الاختلافات بين مختلف الشركاء يترجم بوجود صراع مصالح المتعاضم عند الحوار والتفاوض.

يسعى فرع إنتاج القمح والصلب لتموين السوق المحلي المتميز بارتفاع الطلب على القمح - حيث تشكل المنتجات المعتمدة على القمح أساس القيمة الغذائية- ويظهر تحليل المكونات الأساسية للفرع عدم الكفاءة المسجلة من قبل جميع المتدخلين في هذا الفرع. فضلا عن ذلك، يبدو جلياً أن فرع القمح الصلب هو الأكثر عرضة للنتائج المستقبلية لمسار تحرير الاقتصاد الذي شرعت فيه الجزائر بتوقيعها على اتفاقية منطقة التبادل الحر الأورو المتوسطي وقرب الانضمام إلى المنظمة العالمية للتجارة وفي هذا الإطار تترجم محاولات تضييق فجوة الاختلافات بين مختلف الشركاء وجود صراع مصالح تعاضم بعض نقص قنوات الحوار.

INTRODUCTION

Tout en étant très fragile, la filière blés est, sur le plan économique et social, la filière agro-alimentaire la plus éminemment stratégique. Elle concerne, selon de premiers résultats du Recensement Général de l'Agriculture réalisé en 2001, 588621 exploitations, soit près de 60% de l'effectif global^[1]. Celles-ci réalisent, *en moyenne (période 1996/2004) une production d'une valeur que l'on peut estimer à 0.43 milliard d'US\$*. L'industrie de transformation des blés, quant à elle, emploie aujourd'hui plus de 10000 travailleurs et réalise un chiffre d'affaires annuel de 1.1 milliard d'US\$. La production de la filière vise l'approvisionnement d'un marché domestique où il existe une forte demande pour les dérivés céréaliers, ces derniers constituant une part essentielle de la ration alimentaire consommée. En fait, on peut même préciser que, compte tenu du modèle de consommation dominant, le seuil minimum de nutrition des couches sociales les plus pauvres est déterminé directement par le prix des blés. Or, une présentation rapide des principaux segments de la filière mettrait en évidence la faiblesse des performances enregistrées par l'ensemble des opérateurs. Elle mettrait également en évidence l'absence de perspectives favorables à une amélioration significative de ces mêmes performances à moyen terme, tant qu'une réforme en profondeur du mode de régulation n'est pas opérée. La tentation serait alors grande d'en déduire qu'une telle réforme devrait s'inspirer des principes d'une politique ultra libérale. Mais, l'analyse montrera que ce type de solution aurait un coût social rédhibitoire pour des pouvoirs publics soucieux, avant tout, de stabilité sur le plan politique.

LA PRODUCTION DOMESTIQUE DE BLÉS

La céréaliculture est une spéculation présente sur toutes les terres arables de l'ensemble du territoire national et constitue la clef de voûte des systèmes de production mis en œuvre dans la majorité des exploitations agricoles, quelle que soit leur taille. D'ailleurs, la superficie moyenne des exploitations céréalières est inférieure à sept hectares (6,8ha). Quand on sait que les céréales sont ici des cultures pluviales menées en zones semi-arides ou, au mieux, en zones à climat méditerranéen, ces exploitations paraissent bien petites.

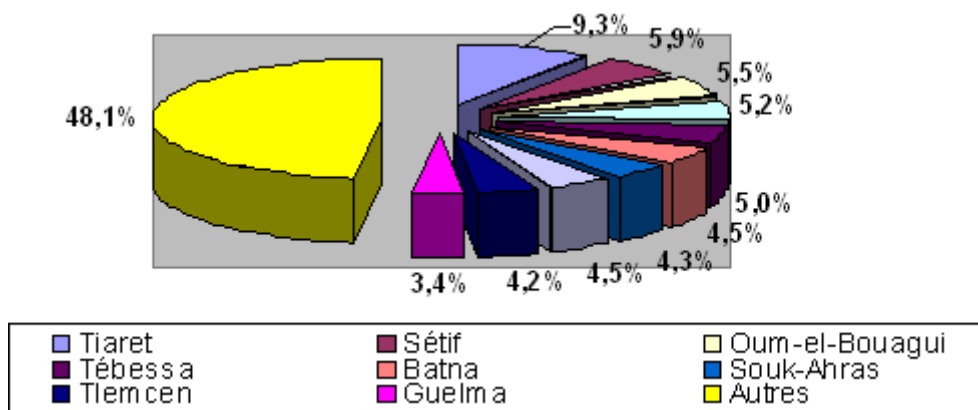
En dehors des oasis où elles peuvent être cultivées grâce à l'irrigation, il existe tout de même une limite méridionale à l'extension de l'aire céréalière, limite qui est grossièrement constituée par l'isohyète 300mm. Bien que cette aire se soit accrue de manière sensible après

l'Indépendance, et particulièrement au cours des deux premières décennies, les céréales ont occupé en permanence près de 80% de la Surface Agricole Utile du pays. Comme le système de culture dominant est partout un système reposant sur un assolement céréales/jachère avec une rotation le plus souvent biennale, cela signifie que 40 à 50% de la S.A.U sont effectivement emblavés en céréales et que 30 à 40% constituent la sole laissée en jachère. Les résultats du dernier Recensement Général de l'Agriculture confirment le maintien à grande échelle de la pratique de la jachère, celle-ci étant le fait de 286915 unités soit près de la moitié (48,7%) des exploitations céréalières[2].

La pratique de la céréaliculture -bien que largement partagée par la majorité des agriculteurs du pays et bien que présente dans toutes les wilayas- reste tout de même typique de dix wilayas dont la majeure partie du territoire appartient aux plaines intérieures et aux hauts plateaux. Elles concentrent plus de la moitié (51,9%) des superficies emblavées chaque année (cf. Graphe 1) alors qu'elles ne comptent que 219827 exploitations céréalières, soit 37,4% de l'effectif national. Cela s'explique par une taille moyenne des exploitations céréalières un peu plus élevée (7,5 ha) dans ce groupe de wilayas, qu'à l'échelle du pays.

L'examen de l'évolution de la taille de la sole céréalière au cours des quarante dernières années montre clairement l'existence d'une tendance à l'extension continue des emblavements. En effet, les superficies emblavées passent d'une moyenne de 2916962 hectares durant le quinquennat 1962-1967 à une moyenne de 3891062 hectares durant le quinquennat 1992-97, soit un accroissement global de 974100 hectares ou encore d'un tiers, avant de retomber au niveau de 3214352 hectares en 1999/2004, supérieur de 10% au niveau initial. Le régression constatée depuis 1997 est certainement liée aux déboires connus par les céréaliculteurs suite à la longue série d'années sèches des années 1990, mais elle est aussi liée non moins incontestablement à une rationalisation accrue des formes de soutien accordé aux céréaliculteurs, d'abord dans le cadre du programme d'intensification céréalière (P.I.C) mis en œuvre en 1995, puis dans le cadre du P.N.D.A à partir de 2000.

Graphique n°1 : Part des dix premières wilayas dans la sole céréalière totale



Source : Série Statistiques, A et B, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Un ciblage plus précis des aides, orientées progressivement vers les seuls agriculteurs appliquant des itinéraires techniques intensificateurs et incitant à la reconversion des cultures dans les zones à faibles potentialités, a facilité, chaque fois que cela était possible, la substitution d'autres spéculations à celles des céréales. Ainsi, les données disponibles [3] indique que l'appui de l'Etat à l'intensification des céréales a été réservé, au plus, à un quart des cultures puisqu'il a concerné 467000 ha en 2001 (soit 14,7% des emblavements) puis 807800 ha en 2002 (25,4% des superficies semées) et 721000 ha en 2003 (23,7% des emblavements). Les premiers résultats en matière de production (cf. tableau 1) et de rendements semblent positifs, mais ils restent encore à confirmer sur le long terme.

Les conditions climatiques particulièrement éprouvantes font que, partout, même mesurés à l'aune de la moyenne mondiale, les rendements sont très bas, bien qu'il soit possible de distinguer trois régions en fonction des rendements potentiels. Il y a une première région d'environ 400000 ha où les rendements moyens peuvent, certaines années, atteindre deux tonnes par hectare sans aucun effort particulier d'intensification. Elle intègre les plaines du littoral et une partie des vallées du centre et de l'est, soit une zone où la pluviométrie annuelle dépasse régulièrement les 500mm. La seconde région concerne une aire d'environ 1,5 million d'hectares dont la moitié est emblavée en céréales. Elle réunit les plaines (Mléta, Mekerra, Ghriss) et vallées intérieures (Mina, Rhiou, Chélif) ainsi que le massif de Médéa et le plateau du Dahra où la pluviométrie varie entre 400 et 500 mm, mais avec de fortes amplitudes d'une année à l'autre. Ici, les rendements sont plus bas (9 qx/ha) et plus erratiques. La troisième région est celle où le risque climatique pour la culture des céréales (ainsi que pour toute autre culture en sec) est le plus élevé puisque les précipitations annuelles moyennes sont le plus souvent inférieures à 350 mm. En termes de superficie, c'est la zone la plus vaste (4,5 millions d'hectares) et elle intègre la majeure partie des hauts plateaux de l'ouest à l'est. Les rendements, en bonne année pluviométrique peuvent atteindre 10 qx/ha, mais, en moyenne quinquennale, ils sont bien plus bas (5 qx/ha) et, très souvent, une grande partie des superficies semées est livrée à la pâture des moutons dès le mois d'avril quand la pluviométrie s'est révélée insuffisante et qu'il n'y a aucun espoir de récolte de grains.

En moyenne, la production céréalière pour la période 1963-2004 est inférieure à deux millions de tonnes (1983920 T) avec une légère tendance à la hausse depuis le quinquennat 1962-67. On doit noter que le taux de croissance annuel est inférieur à 1%, performance bien médiocre comparativement à celles obtenues dans d'autres pays méditerranéens (Maroc, Tunisie, par exemple). Au sein de cette production totale moyenne, le blé dur conserve la première place avec une part de 46%, suivi de près par les orges qui représentent pas moins de 32%. Ensemble, ces deux espèces ont constamment constitué entre 70% et 84% du total de la production céréalière.

L'examen de l'évolution quinquennale des niveaux de production montrerait aussi la régression continue de la part du blé dur dans la

production totale durant une première phase allant de 1962/63 à 1991/92. Cette part - supérieure à la moitié des céréales produites au cours du quinquennat 1962-67 (58,3%) - perd en moins de deux décennies 21 points, se réduisant à 37% du total en 1982-87. Cette régression -vu la croissance très lente de la production céréalière globale- s'accompagne d'une baisse significative des quantités de blé dur récoltées (près de neuf cent mille tonnes en 1962-1967 contre 720000 tonnes en 1982-1987). Cette dégradation est, bien sûr, avant tout l'effet de la réduction des emblavements en blé dur, spécialement dans les exploitations du secteur privé. Elle profite d'abord à l'orge dont la part dans la production totale passe de 23,6% en 1962-67 à 45,6% en 1987-92. Cet accroissement de la part de l'orge s'accompagne ici d'une croissance réelle en volume puisque le niveau moyen de production - inférieur à 400000 tonnes en 1962-67- dépassera le million de tonnes en 1987-92, soit une progression de 187%. Mais, comme le niveau des rendements a eu tendance à baisser depuis 1962, cela signifie que les gains de production ont reposé sur la seule extension des emblavements.

La réorganisation du secteur agricole étatique en 1987/88 amorcera les réformes économiques qui imposeront progressivement à l'ensemble du secteur agricole les règles de l'économie de marché. L'application du programme d'ajustement structurel conduira à la suppression de la quasi-totalité des aides indirectes (subvention des prix des intrants et des équipements) accordées jusque-là au secteur, ce qui contraindra les agriculteurs en général et les céréaliculteurs en particulier à modifier quelque peu leurs stratégies.

Ces modifications se traduisent par un nouveau renversement de la hiérarchie des préférences des agriculteurs, ces derniers redonnant la première place aux blés et spécialement au blé dur. Le réajustement, en faveur des blés, de la politique des prix garantis à la production favorisera fortement le retour du blé dur à la première place. La part des superficies emblavées en blé dur dans l'aire céréalière totale passe de 35,61% en 1987-92 à 43,78% le quinquennat suivant et se maintiendra à ce niveau au cours de la période 1999/2004 avec 43,61%. Cet accroissement se double d'une hausse tout aussi forte des volumes produits qui passent de 884197 tonnes en 1987-92 à 1140677 tonnes en 1992-97, volumes qui continueront à progresser par la suite (1270961 tonnes en 1999/2004). Cela permet au blé dur de retrouver la première place, tant en termes de superficies semées qu'en termes de production (46,01% en 99/2004).

Globalement, quelle que soit l'espèce, les rendements sont médiocres et ne progressent que très lentement. Ces faibles performances s'expliquent, en première instance, par la nature fondamentalement pluviale de la céréaliculture algérienne et donc par sa forte dépendance vis-à-vis de l'aléa climatique. Selon les données du RGA, moins de 8% des céréaliculteurs (45742) ont recours à une irrigation d'appoint sur une surface emblavée d'à peine 120000 hectares soit 3% de la sole céréalière. Et encore, pour plus de la moitié, ces irrigations sont pratiquées en zones saharienne et steppique.

La timide tendance à la hausse constatée semble se renforcer durant la dernière décennie suite à une amélioration de la qualité et de l'importance de l'appui technique et financier apporté par les pouvoirs publics spécialement aux céréaliculteurs situés dans les zones agro-climatiques les plus favorables. Un effectif de plus en plus important d'agriculteurs fait désormais appel aux engrais chimiques (24,2% des céréaliculteurs), aux herbicides et aux semences sélectionnées (14.9% d'entre eux)[4]. Des niveaux de récolte exceptionnels sont de plus en plus fréquents : récoltes de 1990-91 (3,8 millions de tonnes annoncés), de 1991-92 (3,2 millions de tonnes), de 1995-96 (4,9 millions de tonnes), de 2002-03 (4,2 millions de tonnes) et 2003-04 (4 millions de tonnes) [cf. tableau n°1]. Ces résultats traduisent l'amélioration plus sensible des rendements qui passent, pour le blé dur à titre d'exemple, de 7,38 qx/ha pour la période 1964-1990 à 10,36 qx/ha.

Mais, en définitive, la progression de la production n'a jamais été suffisante par rapport au rythme de croissance de la demande, ce qui aura pour conséquence inévitable une dégradation du niveau de satisfaction, par l'offre domestique, des besoins exprimés sur le marché intérieur, et contraindra à recourir massivement aux importations de céréales en général et de blés en particulier.

1 - LA MISE EN MARCHÉ DE LA PRODUCTION LOCALE DE BLÉS

Pour réguler le marché domestique des céréales, de 1962 à 1994, l'Etat s'est appuyé sur l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (O.A.I.C) ainsi que sur les Coopératives de Céréales et Légumes Secs (C.C.L.S.). Ces opérateurs étaient chargés d'appliquer la politique adoptée en matière d'approvisionnement, de prix et de qualité des blés distribués, tant à des fins de transformation et de consommation qu'à des fins de production (semences).

Dès l'Indépendance, la question des blés a immédiatement été perçue comme une question déterminante pour la stabilité sociale du pays. C'est ce qui explique qu'une des premières décisions prises par le nouvel Etat algérien fut la création de l'O.A.I.C. par l'Ordonnance du 12 juillet 1962, promulguée sept jours après l'Indépendance. L'Office créé est un établissement public à caractère administratif et commercial. Il conservera, jusqu'à 1970, les prérogatives et les modalités d'intervention attribuées auparavant à la Section Algérienne de l'Office National Interprofessionnel des Céréales (S.A. O.N.I.C) chargée de la régulation du marché algérien des céréales durant la période coloniale.

Responsable de l'organisation et de la régulation du marché des céréales, l'O.A.I.C. devait assurer un ajustement permanent de l'offre et de la demande, ajustement se traduisant nécessairement par des prix stables et uniformes en tout point du territoire national. Pour atteindre cet objectif, l'O.A.I.C. va disposer d'un monopole sur :

- La collecte de la production intérieure ;
- Le commerce extérieur, c'est à dire... essentiellement sur les importations

- Le stockage, le transport et la distribution des céréales.

Afin d'exercer ces fonctions, l'O.A.I.C va s'appuyer sur un réseau d'organismes d'intérêt local chargés du stockage : les C.C.L.S. Celles-ci sont aujourd'hui au nombre de quarante-deux. Trente six d'entre elles sont implantées dans les wilayas productrices de céréales et de légumes secs. Les six autres, les plus récentes, sont situées dans des wilayas de la steppe (Djelfa, Biskra, Laghouat) où elles auront pour rôle principal d'approvisionner les éleveurs en céréales secondaires (orges principalement) et dans des wilayas sahariennes (Béchar, Ouargla, Adrar) où elles auront pour fonction de soutenir le développement de la céréaliculture en zones arides et de faciliter l'approvisionnement régulier des populations locales.

Les C.C.L.S. sont des sociétés à capital variable dotées de l'autonomie financière, mais elles deviendront, en pratique, les instruments d'exécution sur le terrain des fonctions attribuées à l'O.A.I.C. Elles ont, en conséquence, pour rôle de :

- Collecter, conditionner et stocker les livraisons effectuées par les agriculteurs situés dans leur zone d'intervention, celle-ci correspondant en règle générale aux limites administratives d'une wilaya;
- Conditionner et livrer à ces mêmes agriculteurs les semences dont ils ont besoin pour réaliser leurs emblavures;
- Réceptionner et stocker les importations effectuées pour leur compte par l'O.A.I.C.;
- Approvisionner les entreprises de transformation des céréales (minoteries et semouleries, bien sûr, mais aussi fabriques d'aliments du bétail) installées dans leur zone d'intervention;
- Approvisionner les éleveurs locaux en céréales secondaires;
- Expédier vers les ports d'embarquement les excédents destinés à l'exportation. Cette dernière fonction restera très théorique puisque depuis la fin des années 1960, il n'est plus question d'exporter.

Pour exercer leurs fonctions, les C.C.L.S. disposent, à l'heure actuelle, de 458 points de collecte avec une capacité de stockage de 2664000 tonnes. Cette capacité théorique est, comme on le voit, supérieure à la production céréalière moyenne (moins de deux millions de tonnes) et suffit largement à la réception de l'ensemble de la récolte.

L'inégale répartition des moyens de stockage entre C.C.L.S conduit à la création de cinq Unions Régionales dénommées U.C.A (Unions de Coopératives Agricoles) chargées de gérer et de répartir au mieux les stocks de report détenus par les C.C.L.S. à la veille de chaque campagne de moisson/battage. Le poids de plus en plus considérable des importations dans l'approvisionnement du marché intérieur justifie, à posteriori, l'implantation des cinq U.C.A. au niveau des principaux ports de débarquement des céréales acquises sur le marché mondial soit, d'ouest en est, Oran, Mostaganem, Alger, Bejaia et Annaba. Et la

fonction initiale des U.C.A. a changé puisqu'elles s'occuperont plutôt de la régulation des flux de grains importés par une répartition tenant compte des capacités de réception et des rythmes de rotation que peut supporter chacune des C.C.L.S. Aux capacités de stockage propres des C.C.L.S., il faudrait donc ajouter celles placées directement sous le contrôle des U.C.A., dans les ports de débarquement, capacités additionnelles qui s'élèvent à 161400 tonnes.

Il va de soi qu'avec un programme de transport toujours saturé, les C.C.L.S ne pourront qu'épisodiquement assurer le transport de la collecte locale entre les lieux de production (les exploitations agricoles) et les magasins de stockage. Ce transport incombera finalement en quasi totalité aux céréaliculteurs eux-mêmes qui le réaliseront avec des moyens propres ou en faisant appel à des transporteurs privés.

Le monopole du commerce des grains accordé à l'O.A.I.C dès 1962, oblige, théoriquement, les agriculteurs à céder toute leur production aux C.C.L.S sur lesquelles l'Office va s'appuyer pour exercer son monopole. Pourtant, ces coopératives ne réussiront à collecter, en moyenne, que 40% du blé dur local, et 62% des blés tendres. En définitive, et l'examen du tableau n°2 le confirme, une partie significative de la production domestique (53%) échappe à la collecte organisée par les C.C.L.S. Mais quel intérêt peut présenter la stratégie de rétention pratiquée par les céréaliculteurs ? Ces derniers peuvent destiner ces quantités à :

- la vente hors du circuit des C.C.L.S., sur un marché informel donc, puisque de telles transactions sont illégales (sauf pour les orges, et encore depuis 1993 seulement) ;
- assurer la consommation des individus composant le ménage vivant sur l'exploitation ;
- la réalisation des emblavements de la campagne suivante, c'est à dire leur utilisation sous forme de semences.

Or, la première option ne présente qu'un faible intérêt dans la mesure où :

- les mécanismes de contrôle des échanges céréaliers sur le marché sont relativement efficaces et rendent extrêmement complexes de telles transactions;
- la concurrence exercée par les dérivés issus de la trituration industrielle devient quasiment insoutenable à partir de 1974-75 et seuls quelques titulaires de hauts revenus peuvent continuer à se porter acquéreurs de grains provenant de la production locale pour satisfaire un besoin de qualité. Il ne peut être, là aussi, question que de petites quantités ayant un poids très marginal par rapport à la récolte totale;
- la demande la plus sérieuse pouvait provenir des consommateurs résidant dans les agglomérations semi-rurales. Mais, ces clients potentiels seront perdus du fait de la raréfaction des moulins à façon et de l'essaimage des dépôts de vente des entreprises industrielles (E.R.I.A.D.) qui augmentait toujours plus, pour eux, les disponibilités de semoules et farines cédées à bas prix.

La seconde option paraît la plus évidente. Elle serait logique dans la mesure où elle ne ferait que traduire le maintien d'une stratégie déjà développée avant l'Indépendance. Les paysans conserveraient dans l'exploitation les quantités nécessaires à la consommation familiale annuelle, ne commercialisant que les excédents. Or, le volume des blés non livrés aux C.C.L.S, un peu plus de sept cent mille tonnes en 2000/04, ne permettrait d'assurer que moins de 22 kg par habitant et par an. Et même si l'on tenait compte du fait que ces quantités ne sont destinées qu'à l'approvisionnement des ruraux, on constaterait qu'elles garantissaient un apport de seulement 55 kg de blés par habitant des zones rurales.

La troisième option, toujours présente, a été retenue de façon variable dans le temps. Jusqu'au milieu des années 1980, l'O.A.I.C. et les C.C.L.S. garantissant un approvisionnement suffisant en semences, une production autonome n'aurait eu guère de sens si le problème de la variété et celui de la qualité des semences fournies par les C.C.L.S. n'avaient pas été de plus en plus récurrents.

En effet, faute d'un nombre suffisant de multiplicateurs, les quantités de semences certifiées que pouvaient livrer les C.C.L.S. ont toujours été inférieures, en moyenne, au tiers des besoins exprimés par les céréaliculteurs. Les deux tiers restants ne pouvaient donc être satisfaits qu'à l'aide de semences dites triées, mais à pouvoir germinatif plus faible et sans garantie sur le plan de la pureté variétale.

Par ailleurs, la préférence marquée des céréaliculteurs pour des variétés locales à paille longue n'était pas prise en charge par les C.C.L.S. et l'O.A.I.C. qui s'efforçaient d'appliquer la stratégie de l'Etat, laquelle était favorable à la substitution de ces mêmes variétés locales par des variétés étrangères - à paille courte - sensées avoir un rendement plus élevé en grains.

Ces deux raisons vont donc être à l'origine de la rétention d'une partie de leur production par les céréaliculteurs en vue de l'employer comme semences, les échanges entre agriculteurs étant assez fréquents pour diminuer les risques d'une dérive génétique.

En définitive, c'est cette troisième option qui compte le plus dans la stratégie de mise en marché des producteurs.

Pour la période 2000/04 prise en référence, compte tenu des superficies emblavées, les besoins en semences de blés atteignaient en moyenne 240000 tonnes, dont moins de la moitié pouvait provenir des C.C.L.S. Les quantités de blés conservées dans les exploitations et réservées à la consommation humaine diminueront d'autant, et ne pouvaient donc assurer qu'une ration de moins de 40 kg par rural.

Au total, on doit tirer deux conclusions importantes:

- le comportement des céréaliculteurs apparaît comme parfaitement rationnel et tout à fait compatible avec les signaux transmis par le marché des blés et de leurs dérivés.

- Malgré les analyses hâtives des uns et des autres, les C.C.L.S. ont atteint l'objectif qui leur était assigné: drainer vers leurs silos la quasi totalité des blés que pouvaient commercialiser les céréaliculteurs sans mettre en danger la reproduction de l'exploitation et en se prémunissant un minimum contre la crainte -jamais justifiée mais toujours présente- de pénurie sur le marché des dérivés d'origine industrielle.

Cependant, depuis la campagne 2003/04, un changement, mineur en apparence, a été introduit dans la procédure de règlement par les C.C.L.S des livraisons effectuées par les agriculteurs. Les coopératives n'assurent plus que le versement de l'équivalent du prix de référence (prix moyen à l'importation) soit 1360 DA/q pour le blé dur et pour le blé tendre. Le reliquat par rapport au P.M.G, représentant la prime à la production, est versé par les caisses locales de la C.N.M.A auxquelles l'agriculteur est invité à s'adresser. Il y a au moins trois nouvelles contraintes imposées aux agriculteurs par cette procédure :

- Les délais de perception du montant dû sont beaucoup plus longs qu'auparavant;
- Les déplacements à effectuer sont plus importants puisque la C.N.M.A n'a pas un réseau de caisses locales suffisamment étoffé.
- La C.N.M.A qui gère, dans le même temps, les prêts accordés aux agriculteurs dans le cadre du Plan National de Développement Agricole et Rural, va saisir l'occasion pour prélever directement les annuités qui lui sont dus, sans attendre l'accord du client concerné.

Cela va avoir pour conséquence d'amener les céréaliculteurs à rechercher d'autres voies pour écouler leurs excédents de blés et à se détourner durablement des C.C.L.S (ainsi, il a été signalé, pour la première fois, des «exportations illicites» de blés vers les pays voisins en 2005).

2 - LA TRANSFORMATION DES BLÉS

Héritières de la SN.SEMPAC, les entreprises E.R.I.A.D constituaient, jusqu'à 1997, un oligopole dominant l'industrie de transformation des blés ainsi que le marché des dérivés céréaliers en Algérie. Leur chiffre d'affaires global était estimé à 86 milliards de DA en 1998 et représentait 80 à 90% du chiffre d'affaires global de l'industrie céréalière nationale, laissant donc très peu de place aux entreprises privées positionnées alors uniquement en aval de la trituration des blés. Incontestable pendant près de trois décennies, la domination exercée par les entreprises E.R.I.A.D sur le marché des produits semi-finis (semoules, farines) résultait d'une politique d'investissement relativement vigoureuse menée par l'Etat depuis 1970 et fondée sur la mise en place de minoteries et de semouleries d'une taille suffisamment grande pour espérer la réalisation d'économies d'échelle. On doit insister sur deux caractéristiques principales communes à toutes les entreprises E.R.I.A.D :

- Leur activité principale, depuis leur création, a été la production de semoule et de farine.
- Ce choix stratégique de départ en faveur d'un développement prioritaire de l'activité de première transformation n'a pas empêché totalement une diversification relative des activités au sein de chaque E.R.I.A.D. Cette diversification devait permettre une amélioration de la rentabilité et assurer la pérennité des entreprises d'où l'adjonction aux activités de première transformation d'autres activités telles que la fabrication de pâtes alimentaires et de couscous, la biscuiterie, la boulangerie industrielle.

La politique d'investissement adoptée allait se traduire par un taux de croissance relativement élevé de la production de semoule et de farine : 4,7% par an en moyenne de 1965 à 1988 pour la semoule et 5,77% pour la farine. Ce rythme se ralentit par la suite, mais le maximum de la production des moulins à capitaux publics est atteint en 1998 pour la semoule (1703100 tonnes, soit 2270800 tonnes en équivalent grains) et en 1999 pour la farine (1564650 tonnes, soit 2173125 tonnes en équivalent grains). La diversification, deuxième axe de la stratégie d'investissement, sera moins bien respectée malgré l'existence d'un marché porteur et le constat de pénuries à répétition. En effet, la production de pâtes alimentaires et de couscous passera de 25000 tonnes en 1963 à 110700 tonnes en 1989, progressant moins vite (5,5%) que la trituration du blé tendre, et la production de biscuits atteindra un maximum de 19640 tonnes en 1990 contre 4200 tonnes en 1965 (soit + 6,3% en moyenne).

Malgré l'élargissement considérable des capacités de production installées à partir de 1970, la pression de la demande a toujours nécessité le recours à l'importation de semoules et de farines livrées en l'état à la consommation locale. Toutefois, ces importations étaient considérées comme un simple appoint à la production nationale, surtout pour les farines.

De plus, après la libéralisation totale du commerce extérieur, la dissolution de l'ENIAL (chargée jusque-là principalement de la gestion des flux de produits semi-finis importés) et la multiplication d'importateurs privés, les produits locaux (semoule, farine, pâtes alimentaires) vont entrer plus directement en concurrence avec les importations. Fabriqués à moindre coût par des firmes industrielles de grande taille, ils pouvaient être offerts sur le marché national avec un rapport qualité/prix nettement plus avantageux par rapport aux produits locaux, que ceux-ci proviennent d'ailleurs de semouleries/ minoteries du secteur public ou du secteur privé.

Pour mettre un terme à l'érosion des parts de marché de l'industrie céréalière nationale, l'Etat a décidé, à compter du 1 décembre 1997 :

- D'affecter une valeur dite «administrée» de 28000 DA par tonne pour les farines importées et de 26000 DA par tonne pour la semoule importée, ce qui signifie que le coût C.A.F réel ne serait plus pris en considération;

- De prélever, en sus, des droits de douane fixés au plus haut niveau possible, soit 45% de la valeur «administrée».
- Après avoir constaté que ces mesures restaient insuffisantes compte tenu de la tendance à une baisse continue des cours des farines sur le marché mondial, l'Etat a porté la valeur «administrée» à 32000DA/tonne pour la farine, celle de la semoule restant fixée au même niveau que précédemment.

Ces mesures donneront d'excellents résultats, du point de vue des entreprises locales de trituration des blés, puisque, dès 1998, les importations de semoule ont quasiment disparu, tandis que celles de la farine ont connu une très forte régression en volume et en valeur (cf. tableau n°5).

Il est vrai que dans le but de se conformer aux règles régissant les échanges internationaux et dans la perspective d'une adhésion à l'O.M.C, la pratique de la «valeur administrée», qui pouvait être considérée comme un obstacle non tarifaire aux échanges, a été abandonnée et remplacée par un droit additionnel provisoire (D.A.P) qui permettra d'obtenir le même résultat.

Dans le train des réformes économiques, le programme de restructuration appliqué aux entreprises céréalières à capitaux publics en 1997/98 allait reposer sur l'abandon du principe de diversification, l'option stratégique de ce programme étant le repli des E.R.I.A.D sur leur métier de base: la première transformation.

La restructuration des ERIAD a conduit à la création de cinq groupes industriels et de 43 filiales ayant un statut de sociétés par actions. Le schéma directeur retenu pour chacune de ces filiales (similaire dans son principe à celui «proposé» à toutes les E.P.E) prône le «recentrage sur le métier de base», c'est à dire la trituration des céréales et l'élagage de toutes les autres activités de production de biens ou de services considérées comme périphériques (biscuiteries, boulangerie, distribution,....).

Entre temps, et particulièrement au cours des cinq dernières années, la libéralisation de l'économie a attiré de nombreux investisseurs vers un créneau considéré comme porteur à long terme.

Les mécanismes d'aide à l'investissement mis en place ont été suffisamment incitatifs pour entraîner un développement remarquable qui se poursuit à l'heure actuelle puisque des investissements nouveaux sont en cours de réalisation. Concernant la production des minoteries et semouleries du secteur privé, les données statistiques sont plutôt rares. L'exploitation des données du Centre National du Registre de Commerce et de celles disponibles au niveau de la Direction des Industries Agroalimentaires du Ministère de l'Industrie a permis de faire un inventaire -sûrement incomplet- des entreprises en activité. Cet inventaire fait ressortir la présence de 234 P.M.E/P.M.I dans le secteur de la transformation des céréales, dont 220 dans le segment de la première transformation, et 14 dans le segment de la seconde transformation (4

biscuiteries et 10 fabriques de pâtes alimentaires et couscous). Très souvent, il s'agit de moulins aux capacités largement inférieures à celles des moulins dont disposent les entreprises ERIAD, mais, ensemble, ces P.M.E totalisent une capacité de trituration d'environ 27000 tonnes/jour représentant 135% du marché domestique et elles ont réussi progressivement à enlever une part importante du marché que l'on peut estimer à 80% en 2004.

Dans le même temps, les entreprises à capitaux publics ont subi une nouvelle restructuration. Elles passent sous le contrôle du S.G.P CEGRO après la dissolution des holdings chargés de préserver les intérêts de l'Etat propriétaire. Les S.G.P sont désormais chargées d'assurer la privatisation des entreprises publiques. Les quatre groupes ERIAD (Alger, Sétif, Sidi-Bel-Abbès, Tiaret) et le groupe SMIDE de Constantine vont disposer de 36 filiales contrôlant 83 minoteries, semouleries ou fabriques de pâtes et couscous. Les autres activités (biscuiterie, laboratoires, levureries,...) sont organisées en neuf filiales différentes dans le but de faciliter la cession aux capitaux privés. Les unités du secteur public ont, dans quelques cas, réussi à faire quelques investissements de rénovation en vue de maintenir les capacités dont elles disposaient dès 1995, soit 19065 tonnes/jour, déjà suffisantes pour satisfaire la demande nationale. Mais, elles seront contraintes, dans un premier temps, à une forte réduction des taux d'utilisation de ces capacités, ce qui s'exprimera dans le ralentissement du rythme de croissance de leur production, ce ralentissement s'accroissant au cours des quatre dernières années suite à la dégradation de la position concurrentielle des groupes ERIAD face aux nouveaux entrants constitués par les semouleries/minoteries privées, mais aussi suite à la hausse du coût des matières premières non compensée par une hausse du prix de cession de la semoule et de la farine. Au total, le taux de croissance pour ces entreprises du secteur public devient négatif au cours de la période 1988 à 2003 (-5,52% pour les semouleries, et 10,08% pour les minoteries) et les niveaux de production tombent au plus bas en 2003: 487510 tonnes de semoule (soit 650000 tonnes en équivalent grains), ce qui signifie un recul au niveau atteint en 1972, et 405450 tonnes de farine (563125 tonnes en équivalent grains) seuil atteint déjà en 1966. Malgré la fermeture des moulins les plus vétustes et les moins performants, ce qui ramène le parc utilisé à moins de 14000 tonnes/jour, la dégradation se poursuivra en 2004: 289000 tonnes de semoule et 411300 tonnes de farines.

A l'heure actuelle, deux contraintes majeures s'imposent à tous les transformateurs locaux. Il y a, d'abord, l'absence de maîtrise des coûts des matières premières employées (les grains de blé tendre et de blé dur) importées en très grandes quantités alors que ces matières constituent de loin le poste le plus important dans la structure du prix de revient des produits fabriqués: 80,7% des charges d'exploitation pour la semoule et 77,3% pour la farine [5]. En effet, la production de semoule et de farine par les entreprises céréalières dépend structurellement des importations de blés, et cela dans des proportions atteignant aujourd'hui 74% des besoins en équivalent grains. Et ces importations auront plutôt tendance à augmenter au rythme de la croissance démographique et de

celle de la demande qu'elle génère, puisque l'offre domestique de céréales ne risque pas de connaître des progrès exceptionnels à court et moyen terme. Or, il est fort probable que durant les dix prochaines années, on assistera à un relèvement du niveau des prix des blés sur le marché mondial. Le respect des engagements pris par les principaux pays exportateurs dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce conduira à une régression des subventions accordées jusque-là par la plupart d'entre eux. La faible progression de la production mondiale ne suffira pas pour compenser la croissance attendue de la demande. En outre, la flambée récente du prix des hydrocarbures sur le marché mondial aura inévitablement des répercussions sur le coût des céréales importées. En conséquence, pour toutes les entreprises du secteur, l'objectif prioritaire de réduction des coûts de production ne pourra être concrétisé uniquement, ni même principalement, sur la base d'une réduction du coût à l'importation des matières premières principales utilisées. L'effort principal pour la réduction des coûts devrait donc s'appuyer sur une amélioration de la productivité du travail. Et cela est encore plus vrai pour les moulins à capitaux publics que pour les moulins de statut privé. En effet, en 1999, la productivité physique d'un employé y était, en moyenne, de 1836 quintaux de dérivés par an. Cette moyenne tombe à 1173 quintaux en 2002. Et la dégradation se poursuivra logiquement par la suite vu l'importante régression de la production non accompagnée d'une réduction significative des effectifs. Les frais du personnel qui représentaient 28% de la valeur ajoutée créée en 1999 finiront par représenter 96% de la valeur ajoutée créée en 2002[6]. Deux critères, certes insuffisants, mais hautement indicatifs des faibles performances des moulins à capitaux publics, sont utilisés dans le tableau n°1 pour comparer ces performances à celles obtenues en moyenne dans quelques pays méditerranéens voisins. On constate que dans les moulins de la SGP CEGRO, la productivité physique par travailleur est cinq fois plus faible qu'en Tunisie et près de 18 fois plus faible que dans les moulins français. La cause principale de cette contre performance semble être le sureffectif puisque, comparativement, on emploie trois à six fois plus de travailleurs en Algérie que dans les pays voisins.

Tableau 1 : Comparaison de deux critères de performances chez la SGP CEGRO et dans quatre pays méditerranéens en 2002

	Productivité physique des travailleurs		Rapport capacités installées et effectifs	
	Tonnes / employé	Indice	Capacités / employé (T)	Indice
France	3 288	1 787	6,13	371
Espagne	2 421	1 316	9,4	570
Italie	2 362	1 284	8,03	487
Tunisie	960	521	5,5	333
SGP CEGRO	184	100	1,65	100

Cette situation est d'abord le résultat de l'inachèvement des réformes engagées dans la voie de la libéralisation, celle-ci se révélant de plus en plus difficile à concrétiser compte tenu des contraintes imposées à tout

repreneur, spécialement en matière de ressources humaines (obligation de maintenir la totalité des emplois pendant une période de cinq années au moins).

De plus, une deuxième contrainte majeure s'impose de plus en plus fortement à l'ensemble des entreprises, spécialement à celles qui sont les plus anciennes (majorité des filiales des ERIAD). Il s'agit de l'existence de capacités de transformation évaluées à 230% par rapport aux besoins exprimés par le marché et donc largement excédentaires. L'effet de taille -positif pour la baisse des coûts- ne peut donc jouer au profit des plus grands moulins que si ces derniers développent une politique marketing extrêmement agressive. Au total, il y a donc de fortes incertitudes qui pèsent sur l'avenir de toutes les entreprises quel que soit leur statut juridique, et ces incertitudes seront aggravées par la baisse attendue des protections douanières assurées jusqu'ici.

3 - LA CONSOMMATION

Depuis l'Indépendance, le développement soutenu de la filière des céréales est fondé quasi exclusivement sur le rythme de croissance de la demande et sur les changements subis par le modèle de consommation. Il est vrai, qu'en apparence, ce dernier a peu évolué puisque, depuis l'Antiquité, les céréales ont constitué et continuent de constituer l'aliment principal dans la ration alimentaire, ainsi que l'atteste *Ibn Khaldoun* pour le XVe siècle lorsqu'il rapporte :

«les céréales sont indispensables à la nourriture de l'homme. C'est donc une denrée très demandée. Nul ne néglige de s'en fournir et de s'approvisionner pour un mois, pour un an à l'avance» [7].

A l'Indépendance, la population est très largement à dominante rurale (80%). La ration alimentaire est alors basée sur la consommation de céréales qui fournissent 70% des calories, en moyenne. Vient en premier lieu le blé dur, puis l'orge et enfin le blé tendre. Mis à part l'ouest du pays où il est introduit de manière significative dans la préparation de soupes et de galettes, le blé tendre est très peu consommé en milieu rural. Seuls les citadins en consomment une quantité appréciable (40 à 50 kg/tête/an) sous forme de pain de boulangerie. Les ruraux utilisent semoules de blé dur et d'orge, parfois en mélange, tant pour le couscous que pour la galette qui accompagne la consommation de produits laitiers, d'olives et d'huile d'olive, plus rarement de produits maraîchers ou de viandes. Les céréales consommées par les ruraux sont auto produites quand il s'agit de paysans à la tête d'exploitations agricoles, soit acquises sur les marchés locaux, plus rarement auprès de négociants installés en ville. Les grains, qu'ils soient autoproduits ou achetés, seront le plus souvent portés au moulin à façon le plus proche pour être triturés. Les achats de semoules ou de farines «industrielles» sont des achats d'exception pour les ruraux alors qu'ils deviennent très vite la règle pour les citadins.

Ces données seront progressivement quelque peu bouleversées à partir de la fin des années 1960 par divers faits nouveaux, sans que, pourtant, ces bouleversements se traduisent par un changement fondamental du modèle de consommation lui-même. La stabilité relative du modèle de

consommation dominant s'explique, bien sûr, par la lenteur des changements des habitudes alimentaires. Mais, elle est en très grande partie expliquée par la nature des mécanismes de régulation de la filière adoptés par les pouvoirs publics dès les premiers jours de l'indépendance et conservés presque intacts jusqu'à ce jour alors que de nombreux facteurs ont joué en sens contraire.

En effet, il y a d'abord le boom démographique, logique au sortir d'une longue guerre de libération nationale, connu durant près d'un quart de siècle et qui portera la population de moins de dix millions d'habitants en 1962 à vingt millions en 1983. Le taux de croissance démographique atteindra le seuil de 3,2% en 1975 et sa régression ne débutera qu'à partir de 1986 (1,75% en 2004). Aujourd'hui, la population dépasse les 33 millions d'individus. Toutes choses égales par ailleurs, cette croissance du nombre de bouches à nourrir assurait mécaniquement une croissance au moins proportionnelle de la demande.

Il y a ensuite le choix, par les pouvoirs publics, d'un modèle de développement basé sur une industrialisation dite «industrialisante» qui provoquera un exode rural sans précédent dans l'histoire du pays et l'entassement à la périphérie des pôles urbains d'une population flottante en quête d'emplois. Le gonflement de la rente tirée de l'exportation des hydrocarbures donnera à l'Etat les moyens pour financer des recrutements massifs de fonctionnaires mais aussi d'employés d'entreprises publiques industrielles, de services ou d'exploitations agricoles «socialistes». L'extension du salariat aurait dû conduire à une modification du modèle de consommation, mais celle-ci n'aura pas lieu. D'abord, la priorité accordée à l'investissement avait pour contrepartie le maintien des taux de salaire au niveau le plus bas possible. Les salaires réels ne vont donc augmenter que très lentement et, de manière permanente, à un rythme largement inférieur à celui du taux d'inflation. Un processus inverse s'amorce même à partir de 1986 puisque selon Bourenane (L), le revenu réel par tête aurait régressé de l'indice 106,2 (1984 = base 100) à l'indice 84,3 en 1990[8]. Cette démarche a pu être adoptée sur une aussi longue période parce qu'elle a été couplée à l'application d'une politique de prix bas et stables pour les produits de large consommation (céréales, huiles, sucre, lait, légumes secs). Ensuite, l'absence de politique d'urbanisation a contraint les nouveaux «citadins» à s'appuyer sur la famille élargie et à pérenniser le modèle rural de consommation. Et toutes les enquêtes de consommation réalisées[9] ont montré, qu'en moyenne, l'alimentation a absorbé constamment plus de la moitié des budgets des ménages. La consolidation du modèle rural de consommation signifie la prééminence de la place des blés, et spécialement du blé dur, dans la ration alimentaire et si, globalement, la part des céréales diminue, c'est surtout grâce à l'abandon progressif de la consommation des orges (moins de 3kg/habitant/an aujourd'hui contre 46,2 kg en 1966/67).

Pourtant, ces enquêtes de consommation avaient manifestement surestimé l'intensité de la régression de la part des céréales dans le modèle de consommation puisque d'autres travaux ont permis par la suite d'évaluer cette part à 205 kg/habitant/an en 1993 [cf. Bencharif[10]

et étude S.E.F.C.A[11] contre 175,8 kg selon l'enquête de consommation de 1988. En définitive, les céréales continuaient à assurer plus de 60% des calories consommées par les Algériens.

Les mécanismes de régulation de la filière mis en œuvre par les pouvoirs publics se fondent alors sur :

- l'étatisation de la quasi-totalité des circuits de mise en marché des céréales, tant sous forme de grains en amont de l'industrie de transformation que sous forme de produits semi-finis (semoule et farine) en aval de cette même industrie.
- L'étatisation et le développement du segment de la transformation au détriment des moulins à façon ruraux, ce qui facilite l'orientation de la demande vers les produits de l'industrie.
- L'application de prix réglementés tout au long de la filière.

Très vite, l'approvisionnement de la population en dérivés céréaliers sera assuré principalement (127,4 kg par habitant en 1995, soit 174 kg en équivalent grains) par l'industrie domestique (49,5 kg de semoule et 37,8 kg de farine par habitant en 1995) et l'importation (12,9 kg et 27,2 kg respectivement pour la même année). Auto-consommation et filière artisanale sont réduites à la portion congrue (moins de 10% de satisfaction de la demande totale) grâce au réseau très étoffé de dépôts de vente tissé à l'échelle nationale par les entreprises publiques. La situation critique de celles-ci depuis 1995 ne provoque aucun changement sur ce plan puisque la relève est assurée immédiatement par les grossistes et détaillants privés qui se multiplient dans le sillage des réformes libérales.

Au total, de 1970 à 1993, la dynamique de la consommation, fondée sur un modèle «traditionnel» consolidé, va donner une orientation particulière au développement de l'ensemble du système alimentaire et du secteur agricole, plus particulièrement au sein de la filière blés. Et l'intervention étatique aura eu constamment un double objectif: protéger l'agriculteur contre les soubresauts du marché mais aussi garantir des prix bas à la consommation pour les dérivés céréaliers (farine, semoule, pain, pâtes, couscous), éléments essentiels dans la ration alimentaire moyenne des Algériens.

Or, l'offre domestique, comme on l'a vu, a constamment été soumise à de fortes fluctuations interannuelles principalement à cause de l'aléa climatique mais aussi à cause de l'inadaptation relative des structures de production à l'environnement naturel. La demande, quant à elle, a connu un taux de croissance assez stable dépendant principalement de la croissance démographique, le modèle de consommation ne connaissant que peu de changements significatifs. L'application du programme d'ajustement structurel à partir de 1994 et la libéralisation (partielle pour la filière blés) ne réussiront pas à bousculer sérieusement ce modèle de consommation. Bien au contraire, le maintien de prix réglementés pour la farine, le pain et la semoule conforteront les habitudes alimentaires. La non publication des résultats détaillés de la dernière enquête de

consommation effectuée en 2000 ne permet pas de connaître l'évolution précise des comportements. Mais, un rapport établi pour le compte de la SGP CEGRO[12] évalue les disponibilités en grains pour l'année 2003 à 173 kg dont 95 kg de blé dur et 78 kg de blé tendre. Cela signifie que la part du blé dur continue à être dominante (55% des disponibilités) même si le blé tendre gagne du terrain, mais la demande globale pour les blés semble effectivement en régression.

Une évaluation des ressources locales nettes permettrait de constater que la ration en blés disponible pour chaque habitant passe de 77,15 kg en 1962/67 à moins de 40 kg en 1992-2002. Si, à partir du rapport CEGRO[13], on considère que la ration minimale est, aujourd'hui, de 173 kg de blés par habitant et par an, la part de la production domestique serait donc passée de 42,9% des besoins en 1962-67 à 23% en fin de période. L'Etat se verra donc constamment contraint, pour garantir un approvisionnement suffisant et régulier du marché intérieur, de combler systématiquement le déficit par des importations. Les deux mouvements contradictoires affectant l'évolution de l'offre et de la demande domestiques ont conduit progressivement à une situation où la consommation n'a plus été déterminée, en première analyse, par l'offre domestique mais presque uniquement par les capacités d'approvisionnement à l'extérieur et donc par les ressources financières que la nation pouvait mobiliser à cette fin grâce aux exportations d'hydrocarbures.

4 - LE SYSTÈME DES PRIX DANS LA FILIÈRE BLÉS

La régulation de la filière blés a été une préoccupation permanente des pouvoirs publics qui se sont appuyés principalement à cette fin sur la définition et la surveillance sourcilleuse du système des prix tout au long de la filière.

D'abord, du côté de l'offre locale de grains, le schéma de fonctionnement imposé au marché reposait sur la fixation, théoriquement en début de campagne, de prix à la production garantis. Le niveau des prix garantis proposés aux agriculteurs ciblait directement deux objectifs: drainer vers les C.C.L.S. la totalité de la production domestique et amener les céréaliculteurs à adopter des techniques de production plus intensives afin d'augmenter la récolte globale. Mais le niveau de ces prix garantis a aussi constamment été raisonné de manière à être compatible avec le niveau bas des prix des dérivés en aval de la filière. C'est pour cela que l'évolution des prix garantis à la production (P.M.G), au cours des quatre dernières décennies, sera relativement lente et n'apparaîtra que tardivement comme une forme de réponse au déficit structurel de l'offre locale.

Les modifications apportées à la politique des prix garantis à la production traduisent la prise en charge toujours tardive de la réalité du marché des grains. Ainsi, dans une première phase allant de l'Indépendance à 1973, les prix proposés aux producteurs resteront quasiment stables parce que les pouvoirs publics accorderont la priorité à l'objectif d'un approvisionnement en grains à bas prix de l'industrie de trituration, cet approvisionnement étant alors en grande partie assuré par

la production domestique. Mais, dès le début des années 1970, les volumes des importations de grains commencent à devenir de plus en plus considérables. Les pouvoirs publics veulent alors accentuer l'incitation à l'accroissement de la production locale et impriment aux P.M.G une tendance à la hausse, modérée mais régulière jusqu'à la campagne 1990/91. Au cours de cette seconde phase, les P.M.G sont, certes, plus élevés que les prix à l'importation des blés acquis sur le marché mondial mais le différentiel ne peut être considéré encore comme exagéré. Par contre, à partir de 1992, une nouvelle modification de la politique des prix va traduire la volonté d'obtenir au plus vite la concrétisation de l'objectif désormais prioritaire d'augmenter fortement le niveau de la production locale de grains. La hausse du P.M.G est considérée comme le moyen privilégié pour atteindre cet objectif. Les P.M.G proposés augmentent fortement et deviennent nettement plus élevés que le prix C.A.F des blés importés. Ils sont stabilisés à compter de 1995 à hauteur de 19000 DA par tonne pour le blé dur et de 17000 DA par tonne pour le blé tendre.

Au cours de cette troisième phase, d'autres nouveaux éléments sont à prendre en considération. En effet, à partir de 1994, les réformes économiques et le processus de libéralisation qu'elles initient, vont concerner les circuits de la première mise en marché des céréales locales puisque deux décisions importantes seront prises :

- La politique de prix garantis à la production n'est maintenue que pour les blés (dur et tendre)
- Les autres céréales locales pourront désormais être commercialisées librement, ce qui signifie que leurs prix dépendront des seules forces du marché, poids des importations inclus.

La régulation de la filière se compliquera du fait que les pouvoirs publics se sont, en permanence, référés à une politique alimentaire fondée sur la pratique de prix aussi bas que possible pour les dérivés des blés (farine, semoule, mais aussi pain, pâtes alimentaires et couscous) considérés comme éléments essentiels de la ration alimentaire de base des Algériens. A ce titre, les prix de ces biens devaient être constamment compatibles avec la politique salariale, elle-même fondée sur la pratique de salaires stabilisés au niveau le plus bas possible. En conséquence, de 1962 à 1994, c'est-à-dire jusqu'à la date d'application du Programme d'Ajustement Structurel, les prix de cession des grains par l'O.A.I.C et les C.C.L.S aux minoteries et semouleries seront définis en fonction des prix réglementés de la farine, de la semoule et du pain aux consommateurs. Le point de départ de la construction du système des prix pour la filière était donc constitué par les prix à la consommation de ces trois produits. Cette construction reposait, en outre, sur une définition à priori des marges commerciales autorisées pour chaque intervenant de l'aval à l'amont de la filière (boulangers, détaillants en dérivés semi-finis, distributeurs, moulins et C.C.L.S). Par ailleurs, le fonctionnement de l'ensemble du système exigeait que l'O.A.I.C et les C.C.L.S approvisionnent les moulins à un prix unique (pour un blé de même qualité), qu'il s'agisse de blés locaux ou de blés importés.

Ainsi, à titre d'exemple, pour la période allant du 20 juin 1992 au 24 mars 1994, le prix à la consommation d'une baguette de pain ordinaire de 250 grammes était fixé à 1,50 DA. Compte tenu des marges du boulanger et des ERIAD qui assuraient la trituration du blé tendre et la livraison de la farine, le prix de vente de la farine au boulanger était fixé à 210 DA le quintal, ce qui imposait aux C.C.L.S un prix de cession des grains aux moulins de 138 DA par quintal. Or, le P.M.G pour le blé tendre local était de 910 DA par quintal et le prix moyen du blé tendre importé était de 313,9 DA par quintal. Pour la période du 20 juin 1992 au 24 mars 1993, le prix à la consommation de la semoule était fixé à hauteur de 450 DA par quintal. Compte tenu de la réglementation appliquée en matière de coûts et de marges tout au long de la filière, le prix de cession des grains de blé dur par les C.C.L.S aux semouleries était fixé à 234,24 DA par quintal. Or, là aussi, le P.M.G versé aux producteurs locaux était de 1025 DA par quintal et le prix moyen à l'importation atteignait 333,3 DA par quintal.

Au total, quelle que soit la provenance du blé, l'approvisionnement de l'industrie est à l'origine d'un lourd déficit pour l'O.A.I.C, organe de régulation, déficit encore plus lourd quand il s'agit de blés locaux. La pérennité du système de régulation va donc exiger de la part des pouvoirs publics la mise en place d'un mécanisme permettant à l'O.A.I.C de compenser ce déficit et d'assurer la prise en charge par le Trésor public des subventions accordées aux céréaliculteurs par le biais des P.M.G et des subventions à la consommation. La masse des subventions accordées aux producteurs en amont de la filière et aux consommateurs en aval finira par atteindre un seuil intolérable pour des finances publiques exsangues suite à l'effondrement durable en 1986 des prix de des hydrocarbures. L'absence de données officielles sur l'importance des subventions spécifiquement injectées dans la filière blés nous contraint à tenter une estimation plus ou moins grossière à partir des informations disponibles à propos des quantités collectées localement et des quantités importées. Ainsi, pour l'année 1992, les subventions versées à travers les P.M.G aux producteurs de blés ont atteint la somme de 1,46 milliards de DA pour le blé tendre et 5,76 milliards de DA pour le blé dur soit un total de 7,22 milliards de DA. Les subventions allouées au titre de la consommation par abaissement du coût des blés importés fournis à l'industrie se sont élevées, quant à elles, à 10,35 milliard de DA pour le blé dur et à 2,71 milliards de DA pour le blé tendre, soit un total de 13,06 milliards de DA. A cela, il faudrait ajouter les subventions allouées au soutien des prix à la consommation des semoules et farines importées, soit 8,37 milliards de DA. Subventions à la production et subventions à la consommation des produits céréaliers ont donc exigé, pour la seule année 1992, un budget global de 20,28 milliards de DA soit l'équivalent de 928 millions de US\$ au taux de change courant. Encore faudrait-il rappeler qu'on devrait ajouter à ce montant les subventions allouées à l'O.A.I.C au titre de la péréquation des coûts de transport puisque la règle veut que le prix des grains et des dérivés soit uniforme à l'échelle nationale. Le Programme d'Ajustement Structurel imposera une révision en profondeur de l'ensemble de ce système de régulation.

La réforme qui sera opérée en 1994 aura pour principal objectif de procéder à une diminution progressive des subventions à la consommation, suffisamment lente pour amortir l'impact de la hausse des prix à la consommation sur le pouvoir d'achat des salariés et des titulaires de bas revenus. Mais cette réforme ne peut être assimilée à une libéralisation au sens plein du terme puisque la réglementation des prix tout au long de la filière pour les dérivés principaux (farine, semoule, pain) reste toujours un impératif catégorique du système. La conciliation entre ces deux objectifs sera obtenue par le choix d'une nouvelle référence pour la construction du système de prix. Dorénavant, cette référence sera le prix C.A.F des blés importés, les pouvoirs publics semblant avoir enfin admis que l'essentiel de l'approvisionnement de la filière serait assuré plutôt par le marché mondial que par les céréaliculteurs locaux. Cette décision entraîne immédiatement un ajustement à la hausse des prix à la consommation qui sont quintuplés en l'espace de quatre années (ainsi, le prix de la baguette de pain passera de 1,5 DA en 1992 à 7,5 DA en 1996). Le consommateur final est amené progressivement à accepter de payer les produits céréaliers qu'il achète à un prix rémunérant le coût de tous les facteurs de production.

5 - LES ÉCHANGES COMMERCIAUX AVEC L'EXTÉRIEUR

De 1962 jusqu'à 1994, l'O.A.I.C sera le seul organisme algérien habilité à intervenir sur le marché mondial des céréales, que ce soit pour l'importation des blés ou des céréales secondaires et qu'il s'agisse de grains de consommation ou de semences. Seule l'importation de produits semi-finis (semoule, farine) échappera au monopole exercé par l'O.A.I.C puisqu'elle constituera une prérogative de l'ancienne S.N S.E.M.P.A.C puis de l'E.N.I.AL jusqu'à sa dissolution en 1995.

Au cours de ces trente deux années de monopole sur le commerce extérieur des céréales, l'O.A.I.C a dû adapter à différentes reprises son mode d'intervention sur le marché mondial pour faire face aux changements affectant aussi bien la situation du marché intérieur que celle du marché international. Ainsi, durant une première période (1962-69), la régulation du marché domestique imposait l'importation de volumes relativement faibles (moins de 350000 tonnes/an) et irréguliers servant à couvrir les déficits conjoncturels, la production locale permettant même le maintien d'un flux intermittent d'exportations de grains, compensées - il est vrai - par des importations de farines et de semoules exigées par le sous-dimensionnement de l'industrie nationale de trituration.

Cependant, dès le début des années 1970, la politique économique et alimentaire adoptée par l'Etat provoque une croissance continue de la demande exprimée sur le marché intérieur pour les blés et leurs dérivés. L'extension des capacités de trituration et la croissance démographique aidant, les volumes de grains indispensables à la régulation du marché n'auront plus de commune mesure avec le rythme de progression de la production nationale. Durant les vingt dernières années, l'Algérie est devenue un client particulièrement intéressant pour les pays grands exportateurs vu l'importance de ses besoins annuels. Occupant le neuvième rang parmi les plus gros importateurs de céréales dans le

monde, destinataire de 3%, en moyenne, des ventes réalisées chaque année sur le marché international, l'Algérie est aussi le deuxième importateur parmi les pays méditerranéens, avec 10% des céréales achetées par ces pays, juste après l'Egypte (30% des ventes).

Or, le caractère fortement oligopolistique du marché international limite les choix en matière de fournisseurs. Ceci est valable aussi bien pour le blé tendre avec trois principaux fournisseurs (U.S.A, Canada, France) que pour le blé dur (U.S.A et Canada). Par exemple, au cours du quinquennat 1993-1998, les U.S.A ont fourni 35 à 45% du blé dur et 40 à 60% du blé tendre achetés par l'Algérie. Le Canada a livré 21 à 27 % du blé dur. La France a satisfait 35 à 40% des besoins algériens en blé tendre (environ 650000 à 750000 tonnes par an). S'il est fait appel à d'autres fournisseurs (Turquie et Syrie pour le blé dur, Espagne, Pologne, Hongrie, Argentine pour le blé tendre), ce n'est que de manière marginale et erratique.

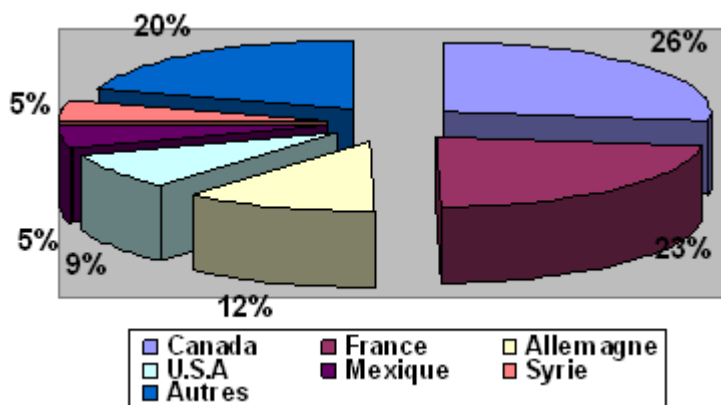
La régulation des flux de plus en plus volumineux en provenance de l'étranger sera d'autant plus malaisée que le dimensionnement des ports algériens oblige l'importateur à faire appel à des cargos de faible taille et donc à multiplier le nombre de rotations pour approvisionner régulièrement le marché domestique. En outre, depuis la libéralisation effective du commerce extérieur des céréales en 1996, des entreprises privées se sont intéressées à ce nouveau créneau et ont procédé à des importations pour le compte de minoteries et de semouleries du secteur privé. Mais, ne considérant pas cette activité comme une activité de service public, les volumes qu'elles importent dépendent exclusivement du niveau des marges escomptées, marges surdéterminées par la réglementation des prix des dérivés qui s'impose aux minoteries/semouleries. Tant que les prix sur le marché international permettent de dégager des marges suffisantes, les importateurs privés ont concurrencé l'O.A.I.C au point de lui ravir près de 60% de parts de marché. Or, la hausse des prix à l'importation en 2002/2003 a conduit au retrait de la plupart d'entre eux, ce qui va contraindre l'O.A.I.C à prendre la relève pour assurer la poursuite de l'approvisionnement du marché. Compte tenu de l'existence de capacités de production excédentaires et dans un souci d'équité vis-à-vis de sa clientèle, l'Office ne s'engagera à fournir que l'équivalent de 50% des besoins de chaque moulin.

A l'heure actuelle, l'O.A.I.C est redevenu le principal intervenant sur les marchés internationaux du blé dur et du blé tendre, mais il subsiste à ses côtés une dizaine d'importateurs privés. Cette situation favorise tout de même une relative diversification des fournisseurs, d'autant plus que ces derniers sont nombreux à vouloir pénétrer le marché algérien ou y consolider leur position quand ils sont déjà présents. Le marché algérien est un marché convoité par tous les pays disposant d'excédents de blés parce qu'il a absorbé au cours de la période 1995-2005, en moyenne annuelle, 4.244.903 tonnes représentant en valeur 858 millions de US\$. Ainsi, quarante sept pays ont participé à l'approvisionnement de ce marché, vingt quatre d'entre eux ayant livré du blé dur et du blé tendre alors que douze autres ont fourni exclusivement du blé dur et onze exclusivement du blé tendre. Pour l'ensemble des deux produits, les pays

membres du NAFTA (U.S.A, Canada, Mexique) contrôlent 40,91% alors que les pays de l'Union Européenne occupent la deuxième place avec 39,14% du marché. Il n'y a donc que 18,13% des blés qui proviennent d'autres régions du monde (cf. Graphe 3), mais il faut noter la pénétration depuis le début des années 2000 de la Fédération de Russie et de l'Ukraine (6,81% de parts de marché) qui se présentent comme des outsiders sérieux, spécialement sur le marché du blé tendre. L'approche par pays montrerait, quant à elle, qu'un petit groupe de six fournisseurs (Canada, France, Allemagne, U.S.A, Mexique et Syrie) se détache parce qu'il est à l'origine de 80,03% des ventes à l'Algérie (cf. Graphe 2).

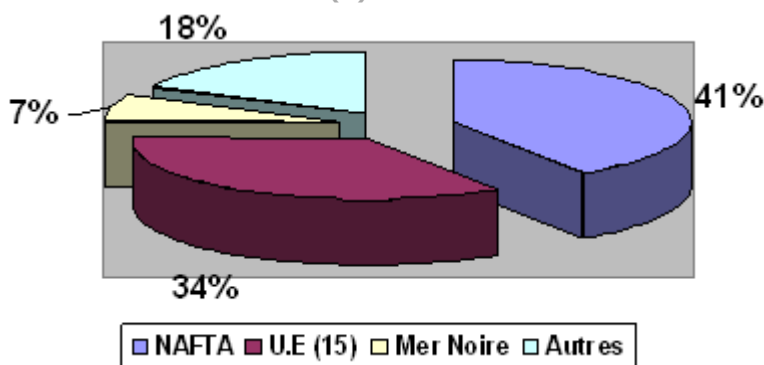
L'examen des données disponibles pour chaque type de blé montrerait que 36 pays ont participé à l'approvisionnement en blé dur du marché algérien (cf. tableau n°3), les importations ayant été, en moyenne annuelle, de l'ordre de 2 990 263 tonnes d'une valeur de 577, 9 millions de US\$. Les parts de marché de ces 36 fournisseurs sont, cependant, très inégales et leur intervention n'a été permanente que pour quatre d'entre eux (Canada, France, U.S.A et Mexique). De plus, quatre pays contrôlent près des trois quarts du débouché algérien (74,23%). Il s'agit du Canada (38,28%), de la France (13,8%), de l'Allemagne (11,69%) et des U.S.A (10,46%). On notera la présence, derrière ce groupe, de deux pays disposant de parts de marché significatives. Il s'agit du Mexique (7,16%) et de la Syrie (6,21%), bien que cette dernière n'arrive pas encore à intervenir régulièrement sur le marché algérien. Un troisième groupe de cinq petits fournisseurs (Espagne, Argentine, Italie, Turquie, Grèce) contrôlant, à eux tous, 8,90% du marché, peut être distingué. Les vingt neuf autres fournisseurs en blé dur du marché algérien interviennent de manière très occasionnelle en fonction des opportunités et de manière marginale (3,5% de parts de marché). L'approche en termes de région d'origine du blé dur importé en Algérie montrerait la prédominance très nette des pays du NAFTA qui contrôlent 53,38% du marché, bien que cette hégémonie soit remise de plus en plus en cause par les pays de l'Union Européenne qui sont arrivés à assurer plus du quart des approvisionnements (28%) au cours de la dernière décennie. En somme, 81,38% du blé dur importé provient de ces deux régions et seulement 18,62% du reste du monde. Le prix moyen à l'importation a été, au cours de la période, de 193,26 US\$/tonne (cf. graphe 5) mais avec de fortes variations d'une année à l'autre en fonction de l'état du marché, et d'un fournisseur à l'autre pour une même campagne, essentiellement en fonction de la qualité du produit livré.

Graphe 2 : Principaux fournisseurs en blé du marché algérien (moyenne 1995-2005) U= T



Source : Déterminés à partir des statistiques douanières (CNIS).

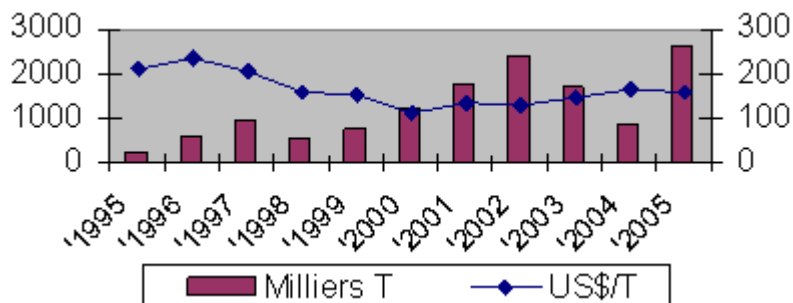
Graphique 3 : Part de chaque région dans le marché algérien des blés (T) en 1995-2005



Source : Déterminés à partir des statistiques douanières (CNIS).

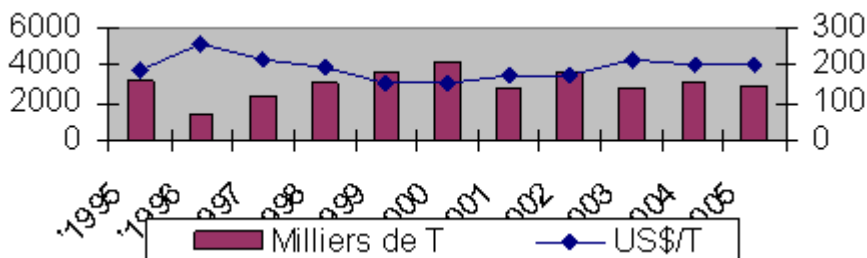
Des observations similaires pourraient être faites à propos du marché spécifique du blé tendre. En dehors du fait que la taille globale du marché est, ici, moins importante (1.254.640 tonnes livrées en moyenne annuelle), il y a aussi un aussi grand nombre de pays (35) qui ont participé à l'approvisionnement du marché algérien au cours de la période, mais six d'entre eux contrôlent plus des quatre cinquièmes du total (82,48%). Il s'agit de la France (36,11%), de la Fédération de Russie (15,65%), de l'Allemagne (13,64%), du Canada (6,16%), de l'Ukraine (5,87%) et des U.S.A (5,05%). On remarquera l'entrée en force des blés russes et ukrainiens au cours des cinq dernières années, ce qui leur permet de déclasser des fournisseurs traditionnels comme le Canada et les U.S.A. La position dominante de ce groupe est, cependant, menacée à moyen terme par un second groupe d'outsiders (République Tchèque, Argentine, Syrie et Bulgarie) qui sont arrivés à assurer ensemble 12,29% des livraisons en blé tendre au marché algérien. Les 25 autres pays fournisseurs se partagent le très faible reliquat (5,23%).

Graphique n°4 : Evolution des achats et des prix moyens du blé tendre de 1995 à 2005



Source : Calculés à partir des statistiques douanières (CNIS).

Graphique n°5 : Evolution des achats et des prix moyens du blé dur de 1995 à 2005



Source : Calculés à partir des statistiques douanières (CNIS).

Par région, c'est l'Union Européenne qui prédomine incontestablement en contrôlant plus de la moitié du marché (51,82%). Le blé tendre en provenance des pays riverains de la Mer Noire (Fédération de Russie et Ukraine) a pris la deuxième place (21,88%), bousculant au troisième rang les pays du NAFTA (11,21%). C'est là, incontestablement, un effet direct de la concurrence qui s'est développée dans le cadre de la mondialisation, entre pays disposant d'excédents de blé tendre, concurrence exacerbée par l'apparition de nouveaux offreurs tels la Fédération de Russie et l'Ukraine. Mais, c'est aussi un effet de la libéralisation du régime du commerce extérieur en Algérie, libéralisation qui a été suivie de l'entrée en scène de nouveaux acteurs intéressés par le négoce des grains aux côtés de l'O.A.I.C. En matière de prix, si le prix moyen constaté sur la période a été de 152,13 US\$ (cf. graphique 4), là aussi, il y a de fortes variations interannuelles et entre fournisseurs mais il nous faut noter que la démarche stratégique adoptée par les outsiders tels l'Ukraine et la Fédération de Russie depuis cinq ans repose globalement sur la pratique de prix relativement bas (129,11 US\$ pour la Russie et 124,28 US\$ pour l'Ukraine) qui ont servi à appâter les nouvelles entreprises privées algériennes qui se sont investies dans l'importation de grains.

En dehors des produits de la première transformation, l'Algérie est également importatrice de dérivés issus de la seconde transformation (pâtes alimentaires de divers types, et produits de la biscuiterie). Là encore, les entreprises ERIAD possèdent le potentiel de production le plus important au niveau national. Mais, les capacités de production du secteur privé sont en forte croissance depuis moins d'une décennie et ont pris de grosses parts de marché aux entreprises du secteur public, à l'instar de l'enseigne SIM dont la fabrique de Mouzaïa, d'une capacité de

350 tonnes/jour, lui permettait, dès 2004, d'approvisionner le marché à hauteur de plus de 50% pour les pâtes et le couscous. La conquête de parts de marché par les nouvelles entreprises du secteur privé aux dépens des unités ERIAD est rendue d'autant plus aisée que la déstructuration financière très avancée de celles-ci les contraint à sous-utiliser leurs capacités de production, voire à fermer des unités. Au plan des importations, celles-ci se sont fortement substituées à la production locale, spécialement à partir de 1994 et jusqu'à 1997, date à partir de laquelle l'entrée en vigueur des mesures de protection de la production domestique a permis de les freiner considérablement. En effet, comme le montre le tableau n°6, les importations de pâtes sont passées de 224378 quintaux en 1995 à 17130 quintaux en 1999, soit une baisse de plus de 92%. Quant au couscous industriel, les quantités importées n'ont jamais été importantes (moins de 300 tonnes par an) et sont toujours erratiques (10 tonnes en 1996; 0 en 1997, 2001 et 2003). Quant aux importations de produits de la biscuiterie, elles ont eu une importance mineure jusqu'à l'année 2002. Il semble que la baisse par palier du droit additionnel provisoire, appliqué en sus du droit de douane de 30%, ait été suffisante pour permettre aux fournisseurs étrangers une entrée en force sur un marché que les entreprises privées locales peinent à satisfaire.

Un groupe de quatre pays a été à l'origine de 80,85% des importations algériennes de dérivés céréaliers au cours des huit dernières années. Au sein de ce groupe, on peut distinguer la place privilégiée occupée par l'Italie (42,09% des importations) alors que trois autres tentent de lui prendre des parts de marché. Il s'agit de l'Espagne (18,16%), de la Turquie (12,40%) et de la Tunisie (8,2%). Mais, ces positions ne semblent pas définitivement acquises dans la mesure où la Turquie augmente continuellement ses parts. Par ailleurs, l'examen détaillé de l'origine des importations montre l'existence d'une forte diversification. On compte, chaque année, en moyenne, 18 pays fournisseurs, le maximum ayant été atteint en 2004 (31 pays fournisseurs). Mais, si cela signifie qu'un grand nombre d'entre eux ne participe qu'avec des quantités très modestes et sur des marchés très spécifiques, il n'en demeure pas moins que des outsiders sérieux s'intéressent au marché algérien (E.A.U et Egypte par exemple).

6 - LE SOUTIEN PUBLIC AU SECTEUR

Prétextant une importance «stratégique» des blés, tant sur le plan économique que sur le plan social, les pouvoirs publics se croient contraints de maintenir des mécanismes de régulation et d'encadrement de la filière dans son ensemble. Or, les mécanismes actuellement mis en place sont manifestement insuffisants vis-à-vis des objectifs ciblés et se révèlent, bien au contraire, comme un des handicaps majeurs au développement de la filière dans tous ses segments. En effet, vis-à-vis des céréaliculteurs, ces mécanismes se résument en :

a) La mise en œuvre d'un programme de soutien à l'intensification dans les zones agro-climatiques potentiellement favorables (soit des zones s'étendant sur environ un million d'hectares, c'est-à-dire moins du tiers des superficies emblavées annuellement). Le programme de soutien à l'intensification se traduit concrètement par une aide à la réalisation de

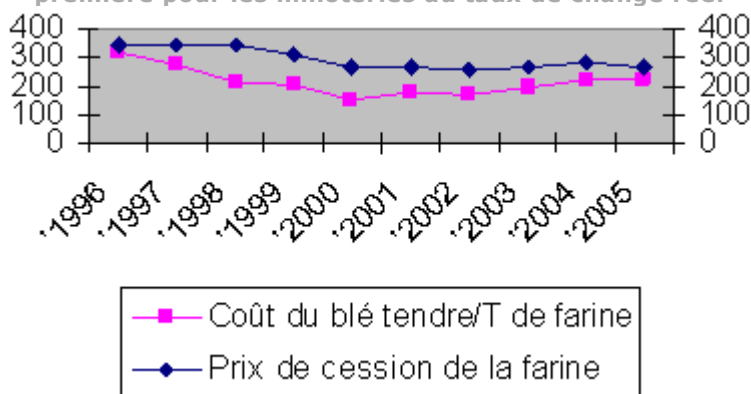
labours profonds précoces et à l'acquisition d'intrants (semences sélectionnées, engrais et herbicides), aide plafonnée à 6000 DA par hectare (i.e. l'équivalent de 75,3 US\$) pour les producteurs de blés de consommation. Il se traduit également par l'allocation d'une prime aux multiplicateurs de semences, prime variant de 10% à 20% du P.M.G selon la nature de la semence (G1 à G4 ou R1 à R3).

b) Le maintien d'un Prix Minimum Garanti à la production pour les blés (dur et tendre) au niveau fixé en 1996.

Vu la faiblesse relative des soutiens apportés à travers ces mécanismes, ceux-ci n'intéressent que médiocrement la plupart des agriculteurs implantés dans les zones potentiellement favorables, le rapport des prix sur le marché étant favorable à d'autres spéculations (maraîchage, arboriculture) chaque fois qu'il est possible d'irriguer.

Vis-à-vis des consommateurs, ces mécanismes se traduisent par le maintien d'une réglementation des prix pour les dérivés des blés (farine et semoule destinées aux boulangeries, pain), prix réglementés définis en référence au coût moyen à l'importation des grains. Le mécanisme d'encadrement des prix des dérivés a pu fonctionner sans poser de problème tant que les prix sur le marché mondial des grains sont restés à un niveau compatible avec le prix de cession maximal imposé aux minoteries pour la farine livrée aux boulangeries, soit 20000 DA par tonne ou 350,82 US\$ au taux de change de 1996. Mais, depuis cette date, la dévaluation de la monnaie nationale a été à l'origine d'une forte dégradation du rapport entre prix des matières premières (223,71 US\$) et prix de cession de la farine puisque celui-ci n'équivaut plus qu'à 270.42 US\$/tonne en 2005.

Graphique n°6 : Evolution comparative du prix de cession de la farine aux boulangers et du coût de la matière première pour les minoteries au taux de change réel



Source : Calculés à partir des statistiques douanières (CNIS) et du taux de change moyen annuel du DA.

Le mécanisme adopté a permis aux minoteries les mieux gérées de réaliser des marges correctes, tout au moins jusqu'en 2000. Par la suite, la poursuite de la dévaluation du Dinar par rapport au dollar US et une légère tendance à la hausse des cours sur le marché international ont induit pour les minoteries une dégradation de la marge tirée de l'activité,

compte tenu du blocage du prix de cession au même niveau de 20000DA/tonne (cf. Graphe 8). La diminution de la marge a été sensiblement accrue par la hausse simultanée du coût des autres intrants, en particulier de l'énergie et du coût de la main d'œuvre. La plupart des minoteries se sont retrouvées, dès 2002, dans l'impossibilité de continuer à assurer l'approvisionnement de leurs clients sur la base du prix réglementé. En conséquence, les minoteries privées ont soit relevé leurs prix de cession, soit développé des pratiques informelles (ventes sans facturation pour échapper au paiement de la T.V.A) afin de sauvegarder leurs marges. Les minoteries à capitaux publics, soumises à des contrôles systématiques, ne pouvaient s'engager dans la même voie et n'ont trouvé comme seule parade que la réduction de leur activité. De leur côté, très vite, quel que soit leur fournisseur attiré et quelle que soit la stratégie qu'il ait adopté, les boulangeries se sont retrouvées dans une situation intenable caractérisée par l'insuffisance de l'offre malgré des capacités oisives et la hausse «illégal» du coût effectif de la farine acquise auprès des moulins, alors que dans le même temps, elles devaient continuer à céder le pain aux consommateurs à un prix inchangé de 7,50 DA par baguette de 250 gr. Par le biais de leur syndicat, les boulangers ont réclamé une intervention des pouvoirs publics, soit pour autoriser un relèvement des prix à la consommation, soit pour assurer une subvention en amont aux minoteries. Considérant qu'il s'agit là d'un problème conjoncturel, les pouvoirs publics continuent à temporiser alors qu'il s'agit manifestement d'un problème de fond qui nécessite la révision globale du mécanisme mis en œuvre. Pour poursuivre leur activité, les boulangeries ont alors à leur tour augmenté illégalement le prix du pain, le faisant passer à 8 DA, et diminué son poids à 200 gr. en moyenne, tout en développant (pour éviter les rares contrôles opérés) la vente à des revendeurs (épiceries, vendeurs à la sauvette sur les marchés) qui le cède à leurs clients au prix de 10 DA par baguette. En définitive, aujourd'hui, c'est le pouvoir d'achat du consommateur qui subit l'effet négatif des insuffisances du mécanisme mis en place. Car, ces pratiques illégales sont connues des pouvoirs publics qui évitent, en réalité, d'intervenir faute de pouvoir offrir une alternative crédible aux acteurs de la filière.

CONCLUSION

La filière céréales apparaît comme la filière agroalimentaire la plus menacée par les conséquences prévisibles de la poursuite du processus de libéralisation engagé et de l'achèvement du processus d'intégration de l'Algérie dans la Zone de Libre-échange Union Européenne/Pays Méditerranéens ainsi que dans l'O.M.C. (Organisation Mondiale du Commerce).

Pourtant, fondamentalement, le processus d'intégration à la mondialisation de l'économie ne devrait induire, par lui-même, aucun effet négatif nouveau. En effet, l'ouverture sur l'extérieur est déjà très large et très ancienne pour les blés puisque les importations couvrent en moyenne près de 70% des besoins et puisque la croissance de la production intérieure ne risque pas de conduire, à moyen terme, à une réduction significative de cette part. Bien au contraire, des projections

que nous avons pu établir récemment[14], prévoient que l'Algérie importera un minimum de 5,293 millions de tonnes de blés en 2015. De plus, en raison du poids des habitudes alimentaires, la place des produits céréaliers en général et des produits à base de semoule et de farine en particulier, dans le modèle de consommation, ne semble pas devoir se réduire sensiblement à moyen terme. La demande pour ces biens devrait être d'autant plus grande que les autres produits susceptibles de rogner la part des blés (viandes, lait, légumes) deviennent toujours plus onéreux et donc de moins en moins accessibles au plus grand nombre. La tendance des consommateurs au repli sur les produits céréaliers constituera alors et à la fois une garantie de sécurité alimentaire pour les couches sociales les plus défavorisées et une garantie de débouchés tant pour les producteurs locaux que pour les fournisseurs étrangers.

Les tarifs douaniers actuellement appliqués à l'importation des grains (5%) ne risquent pas d'être augmentés et ne constituent en aucune manière un obstacle aux échanges. Pour les fournisseurs de l'U.E, les accords d'intégration de l'Algérie à la Z.L.E U.E-Pays Méditerranéens prévoient de ramener ce taux à 0% dans un délai de douze ans, ce qui leur donnera un avantage par rapport aux autres fournisseurs, avantage tempéré, il est vrai, par l'existence d'un contingent préférentiel.

Une amélioration du taux d'approvisionnement de la filière à partir de la production céréalière domestique au cours de la prochaine décennie peut être obtenue, dans des limites certes étroites, mais sous réserve d'une réforme importante de l'approche développée jusqu'ici en matière de soutien aux céréaliculteurs. En effet, tout au long de la période 1967-1994, la doctrine agronomique sous-jacente à la stratégie céréalière de l'Etat a constamment réduit les capacités de prise en charge :

- de l'ensemble des contraintes agro-climatiques s'opposant à la stabilisation et à l'amélioration des performances cérésières;
- du rôle considérable joué par le risque climatique dans les décisions des exploitants;
- de la solution adoptée par ces mêmes exploitants, solution consistant à associer céréales et élevage dans un système de production permettant d'amortir les effets du risque climatique.

Ne rencontrant que de maigres échos auprès des céréaliculteurs, la stratégie de l'Etat- malgré un effort financier relativement important- n'a autorisé aucune amélioration des performances cérésières. L'inefficacité de cet acharnement à persévérer dans les mêmes erreurs a fini par devenir si évidente que les pouvoirs publics ont amorcé une modification de cette stratégie à partir de 1995 en orientant l'essentiel des soutiens vers les agriculteurs appartenant à la zone à fortes potentialités parce que c'est là que se trouvent les gisements de productivité les plus importants et parce que c'est là que les rendements pourraient être stabilisés à un niveau élevé grâce, en particulier, à une irrigation d'appoint en matière de développement de la céréaliculture.

Mais, les progrès espérés ne pourront être obtenus sans la mise en place d'un programme plus complet et plus conséquent financièrement. Il n'est pas possible d'envisager de quelconques progrès alors que les céréaliculteurs sont condamnés à semer des grains de qualité douteuse, provenant de populations plutôt que de variétés clairement identifiables. Par ailleurs, l'intensification de la céréaliculture n'est envisageable que dans des exploitations de taille relativement grande pour justifier et rentabiliser l'emploi d'un équipement agricole complet (tracteur, charrues, cover-crop, herse, épandeur d'engrais, semoir de précision, moissonneuse batteuse, ramasseuse presse) coûteux mais indispensable au strict respect de l'itinéraire technique. Or, cette condition renvoie à celle de la question foncière et du marché foncier agricole en suspens depuis 1987, date de la «réorganisation» du secteur agraire étatique. Et il se trouve que ce secteur est largement dominant dans la zone à hautes potentialités. En l'état actuel des choses, il va de soi que l'hypothèse d'une constitution de telles exploitations n'est guère crédible.

Le segment du travail des grains, quant à lui, devrait connaître une profonde restructuration sous la pression des mécanismes du marché. Dans un segment industriel où, compte tenu des marges étroites que l'on peut espérer, la seule stratégie pertinente est une stratégie de volume, il n'y aura que les entreprises capables de s'engager dans cette voie qui pourront subsister. Cette assertion implique nécessairement l'arrêt des moulins les moins performants. Or, la performance dépend ici d'abord de la qualité des équipements utilisés et de la taille du moulin. Elle dépend aussi de la qualité du management et de l'aisance financière de l'entreprise. L'application de ces critères aux unités industrielles présentes sur le marché domestique montrerait sûrement que ce sont d'abord les unités à capitaux publics qui paieront le plus lourd tribut à la restructuration du segment parce qu'on peut dénombrer au moins 25 moulins qui n'ont aucune chance de pouvoir faire face à la concurrence (équipements vétustes, sureffectifs, lourd endettement). Parmi les 58 autres moulins, seule une trentaine réunit quelques conditions favorables (grande taille, équipements de bonne qualité même s'ils nécessitent parfois une rénovation) sous réserve d'une très forte réduction des effectifs de salariés pour améliorer la productivité physique par travailleur qui n'équivaut, à l'heure actuelle, qu'à moins de 20% de celle enregistrée tant dans les minoteries privées locales que dans d'autres pays (Tunisie par exemple)[15].

Le processus de privatisation des moulins à capitaux publics, en cours depuis plusieurs années déjà, ne saurait attirer des repreneurs que pour les moulins potentiellement performants et encore, sous réserve d'un abandon des conditions parfois proprement surréalistes posées (par exemple, cession des terrains au prix du marché du foncier destiné à l'immobilier, maintien de l'emploi pour une main d'œuvre pléthorique pendant cinq ans) et sous réserve d'un traitement beaucoup plus rapide des dossiers de reprise présentés. Les candidats jusqu'ici sont plutôt rares. On ne peut raisonnablement espérer intéresser des investisseurs étrangers à un segment où les marges sont faibles alors qu'il existe par ailleurs de meilleures opportunités sur le marché algérien. Les repreneurs

nationaux peuvent être des professionnels déjà installés dans le segment et qui souhaitent accroître leurs capacités très vite, dans un délai inférieur à celui qu'exigerait la construction d'un moulin neuf, c'est-à-dire moins d'une année. D'où, encore une fois, la nécessité de trancher rapidement la question de la cession des moulins à capitaux publics si l'on ne veut pas courir le risque d'un énorme gaspillage de ressources matérielles et humaines.

Les moulins du secteur privé ne sortiront pas tous indemnes de l'opération. Même s'ils sont de création récente (moins de dix ans pour les plus anciens), près de la moitié d'entre eux sont de faible capacité (moins de 150 tonnes/jour) et sont dotés d'un outil de production peu performant qui n'a pas été acquis auprès de l'un ou l'autre des équipementiers reconnus mondialement pour la qualité de leur outillage : Bühler (Suisse), Cremona OCRM (Italie) ou S.B.G (Italie). La plupart de ces moulins seront poussés à la fermeture par les exigences du marché. Certains l'ont déjà fait. D'autres ne perdurent qu'en profitant des défaillances des pouvoirs publics en matière de contrôle pour réduire artificiellement leurs charges (non déclaration des travailleurs, achats de matières premières et ventes de produits finis sans facture, par exemple). Pour le reste, le parc du secteur privé a de fortes chances de pouvoir poursuivre son activité. Les plus grands groupes seront capables de résister à la concurrence exacerbée que connaîtront les entreprises du segment tout au long de la prochaine décennie. On peut citer parmi eux les Grands Moulins du Sud, le Groupe Metidji, le groupe Dahmani ou le groupe SIM.

Tableau n°2 : Evolution de la production céréalière de 1996/97 à 2001/02
(U = Tonne)

Céréales	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98
Blé dur	1291789	1345531	796065	562428	1188670	2034570	455464	1300000
Blé tendre	577599	491221	220438	151536	311250	948034	206050	780000
Orge	1809958	1398290	408023	234067	584980	1800222	190892	700000
Avoine	128142	92890	27246	15204	53100	117174	16815	45000
Maïs	500	662	225	185	419	446	257	310
Ensemble	3807988	3235704	1451997	963420	2138419	4900446	869478	3025310

Source des données : Revue Statistiques, M.A.D.R.

Tableau n°2 : Suite

Céréales	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	Moyenne
Blé dur	900000	486334	1238865	950967	1802300	1876340	1156473
Blé tendre	570000	274027	800348	550836	1162600	1240000	591709
Orge	510000	163287	574654	416112	1221976	997320	775890
Avoine	40000	8710	43661	3395	77546	155100	58857
Maïs	537	1556	1087	837	1000	1240	662
Ensemble	2020537	933914	2658615	1922147	4265422	4031000	2594113

Source des données : Revue Statistiques, M.A.D.R.

Tableau n°3 : Evolution du niveau de la collecte de la production domestique de blés (dur et tendre). Moyennes quinquennales. (U = Q)

Blé dur

Période	Production (1)	Collecte (2)	(2)/(1) en %
1962/67	8 962 058	4 110 099	45,86
1967/72	9 080 522	4 053 476	44,64
1972/77	8 239 016	3 526 077	42,80
1977/82	7 475 084	3 865 209	51,07
1982/87	7 202 132	2 921 937	40,57
1987/92	8 841 974	5 083 507	57,49
1992/97	11 406 765	4 306 206	37,75
2000/04	11 129 616	4 545 400	40,84
Moy.	9 042 146	3 588 990	39,69

Source des données annuelles : O.A.I.C./D.S.A.P. Bilans consolidés.

Tableau 3 : Suite

Blé tendre

Période	Production (3)	Collecte (4)	(4)/(3) en %
1962/67	2 778 497	1 751 423	63,03
1967/72	5 455 030	3 838 868	70,37
1972/77	4 868 566	3 671 213	75,41
1977/82	4 265 696	3 263 703	76,51
1982/87	3 913 834	2 589 945	66,17
1987/92	3 603 646	2 282 525	63,33
1992/97	4 119 485	2 084 526	50,60
2000/04	6 969 550	2 874 200	41,24
Moy.	4 496 788	2 794 550	62,14

Source des données annuelles : O.A.I.C./D.S.A.P. Bilans consolidés.

Tableau n°4 : Evolution des importations de blé dur par pays fournisseurs (tonnes)

Pays	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	% de marché
Canada	1 608 065	762 914	1 425 350	1 695 657	1 540 738	1 490 629	814 823	1 153 584	778 936	181 456	332 111	38,28
France	609 623	237 619	250 913	7 700	402 618	595 487	74 120	283 535	522 948	1 150 467	1 486 822	13,80
Allemagne	0	0	456	530 783	751 940	666 724	872 369	501 678	25 010	155 278	53 705	11,69
U.S.A	382 523	337 184	217 947	250 096	425 744	616 719	72 751	237 850	216 553	375 929	181 597	10,46
Mexique	124 715	25 863	0	10 352	300 468	511 493	401 259	205 874	307 379	257 282	325 131	7,16
Syrie	0	0	452 544	281 268	1	0	40 346	515 248	500 238	70 650	44 580	6,21
Espagne	1 000	2 000	42	39	0	273 92	30 298	228 081	210 997	245 258	45 956	2,40
Argentine	0	0	49 377	138 627	103 124	0	148 696	68 184	21 230	156 648	79 035	2,29
Italie	83 249	0	1 440	0	3 007	48 142	54 382	97 133	100 496	122 909	55 175	1,70
Turquie	124 715	0	0	36 882	5 500	128 201	84 278	24 816	0	0	101 507	1,35
Grèce	78 489	0	0	0	0	36 357	98 720	98 253	20 937	13 384	6 299	1,16
Pologne	24 600	0	0	0	0	0	0	0	0	52 650	0	0,61
Bésil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181 456	124 612	0,55
Suède	0	0	0	95 639	27 386	0	0	26 229	0	0	0	0,45
F. de Russie	0	0	0	5 493	0	0	5 982	59 714	25 404	25 404	0	0,44
Hongrie	98 432	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 233	0,30
Australie	0	0	0	0	0	0	62 400	25 652	0	0	0	0,27
Pays-Bas	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 020	0,18
Roumanie	23 030	0	0	5 060	14 838	0	0	5 249	0	0	0	0,15
Irak	0	0	0	0	0	0	0	0	36 954	7 292	0	0,13
Croatie	17 000	0	0	0	0	0	5 500	14 687	0	0	0	0,11
Bulgarie	19 883	0	0	0	0	0	0	6 591	0	0	0	0,08
Belgique	26 766	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,08
Yougoslavie	25 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,08
Afr. du sud	0	0	26 142	0	0	0	0	0	0	0	0	0,08
Arabie S.	0	0	0	0	0	26 250	0	0	0	0	0	0,08
Rép. Tchèque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 155	0,07
Inde	21 000	0	0	0	0	0	0	0	0,3	0	0	0,06
Ukraine	0	0	265	0	0	0	0	0	0	0	20 183	0,06
Equateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 750	0	0,04
St Vincent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 500	0	0,03
Liban	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 021	0	0,02
Chili	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 110	0	0,01
Panama	0	0	0	0	0	0	0	3 298	0	0	0	0,01
Moldavie	0	0	0	0	0	0	0	2 844	0	0	0	0,01
Slovaquie	0	0	0	0	0	0	2 744	0	0	0	0	0,01
Suisse	0	0	0	0	0	137	0	3 3127	0	0	0	0,01
Mali	0	0	2 847	0	0	0	0	0	0	0	0	0,01
	3 268 940	1 365 580	2 427 323	3 057 596	3 575 364	4 122 139	2 768 668	3 561 626	2 767 062	3 002 040	2 976 560	100

Tableau n°5 : Evolution des importations de blé tendre par pays fournisseurs (tonnes)

Pays	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	% de marché
France	142 823	268 985	185 715	53 832	261 423	717 496	867 810	627 466	887 428	0	971 146	36,11
F. de Russie	0	0	0	0	0	0	120 991	753 930	438 052	172 896	673 967	15,65
Allemagne	0	0	0	156 683	84 074	263 062	519 564	441 028	214 109	93 977	110 433	13,64
Canada	23 963	188 214	445 958	110 620	0	0	0	0	0	81 323	0	06,16
Ukraine	0	0	0	0	2 288	0	49 134	296 075	57 060	68 638	336 437	05,87
U.S.A	33 248	126 401	9 816	109 562	140 024	91 501	0	49 431	43 091	83483	11 000	05,05
R. Tchèque	0	0	0	0	247 483	94 853	0	0	58 165	0	190 804	04,28
Argentine	0	0	70 000	64 032	0	25 048	81 112	50 038	0	174 368	74 400	03,91
Syrie	0	0	211 063	5 245	0	0	0	0	3 685	64 333	0	02,06
Bulgarie	8 662	22 453	0	2 802	6 599	0	0	81 848	18 470	0	140 588	02,04
Pologne	0	0	0	0	0	0	0	0	19 300	52 102	51 474	00,89
Bésil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	102 307	0	00,74
Suède	0	0	22 631	0	0	0	23 262	38 790	0	0	0	00,61
Hongrie	24 267	0	0	4 585	0	0	10 588	13 380	0	2 704	7 988	00,46
Turquie	0	0	0	40 670	0	0,15	0	0	0	0	0	00,29
Roumanie	0	0	0	0	5 131	0	12 933	0	4 824	3 090	11 456	00,27
Malte	0	0	0	0	0	0	0	33 180	0	0	0	00,24
Iles Maldives	0	0	0	0	0	0	0	30 810	2 791	0	0	00,24
Suisse	0	0	0	0	24 064	389	2 904	2 805	0	0	0	00,22
Espagne	0	0	0	0	0	0	14 321	14	3 130	4 101	4 100	00,19
Italie	0	0	0,1	0	0	14 640	5 803	0,6	0	3 250	0	00,17
Danemark	0	0	23 759	0	0	0	0	0	0	0	0	00,17
Royaume-Uni	0	0	0	0	0	7 100	16 109	0	0	0	0	00,17
Paraguay	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 101	0	00,17
Uruguay	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 767	00,17
Croatie	0	0	0	0	0	0	11 000	11 200	0	0	0	00,16
Australie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 974	00,11
E.A.U	0	0	0	0	0	0	13 511	0	0	0	0	00,10
Irak	0	0	0	0	0	0	0	0	3 216	9 288	0	00,09
R.Slovaque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 917	00,09
Autriche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 979	00,08
Lettonie	0	0	0	0	0	0	0	0	10 478	0	0	00,08
Moldavie	0	0	0	0	2 931	0	0	3 340	0	0	3 298	00,07
Lituanie	0	0	0	0	0	0	10 204	0	0	0	0	00,07
Grèce	0	0	0	0	0	5 423	2 743	0	0	0	0	00,06
Yougoslavie	7	0	0	0	0	0	7 350	0	0	0	0	00,05
Pays-Bas	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 229	00,05
Slovénie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 532	00,03
Islande	0	0	0	0	0	0	0	3 077	0	0	0	00,02
Total	232 971	606 053	968 943	548 030	774 018	1 219 513	1 769 340	2 436 413	1 730 804	854 469	2 660 490	100

Source des données : Statistiques des douanes, CNIS, 2006.

Tableau n°6 : Evolution des importations de semoule et de farine. (U = Q et Millions d'U.S. \$)

Année	Semoules		Farines		Valeur totale
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	
1995	3 538 845	122	7 624 166	213	335
1996	517 751	18	8 311 601	398	416
1997	691 112	21	9 908 431	302	323
1998	30 000	1,1	2 481 229	111,4	112,5
1999	17 881	0,7	161 966	7,725	8,425
2001	0	0	163 989	5,744	5,744
2002	430	0,013	216 919	5,373	5,386
2003	15 925	7,654	117 844	5,434	13,088
2004	236	0,033	148 124	2,932	2,965
2005	12830	1,75	200	0,018	1,768

Source : C.N.I.S. Douanes Algériennes. 2006.

Tableau n°7 : Evolution des importations de pâtes, de couscous et de biscuits. (U = Q et Millions d'U.S. \$)

	Pâtes		Couscous		Biscuits		Total
	Q	Valeur	Q	Valeur	Q	Valeur	Valeur
1995	224 378	16,7	2 640	0,168	8 725	1,615	18,483
1996	170 916	9,06	100	0,015	13 015	2,329	11,404
1997	175 390	10,8	0	0	12 766	1,915	12,715
1998	52 285	8	2 527	0,1	5 238	0,999	09,099
1999	17 130	1,003	2,25	0,002	2 058	0,267	01,272
2001	25 616	4,592	0	0	3 908	0,277	04,869
2002	34 039	1,167	150	0,005	66 702	2,904	04,076
2003	2 833	0,234	0	0	58 096	1,972	02,206
2004	31 958	1,748	30	0,001	93 819	4,008	05,737
2005	31 821	1,519	239	0,010	93 259	4,200	05,729

Source : C.N.I.S. Douanes Algériennes. 2006.

Références bibliographiques

A.A.R.D.ES pour l'enquête de consommation 1967/68 et O.N.S pour les enquêtes de 1979/80 et 1988 in *Collection Statistiques*, Alger.

BAZAMBANZA B., 2004. Analyse des stratégies commerciales de quelques entreprises agro-alimentaires : cas de la filiale blés.

BENCHARIF H., 1988. Eléments de réflexion sur la dynamique de la consommation alimentaire en Algérie. In *Les Cahiers du CREAD n°14*, 06/1988, CREAD, Alger, pp. 37-70.

BOUHABEL M., 2005. *Diagnostic économique et financier de l'Unité de production et de commercialisation de Ferdjioa* (Groupe SMIDE, Constantine). Mémoire d'Ingénieur. INA. Alger.

BOURENANE L., 1991. *Les aspects sociaux de la transition vers l'économie de marché*. Collection I.S.G.P. Carrefour d'échanges. p. 155.

CENTRE NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUES (CNIS), *Douanes Algériennes, Ministère du Commerce*, Statistiques Douanières annuelles.

CHEHAT F., 2006. *Les politiques céréalières en Algérie*. Rapport annuel du C.I.H.E.A.M., Paris.

CHEHAT F., DJENANE A. & JOUVE A-M., *Stratégie de mise en marché des céréales par les agriculteurs dans le Sétifois*, Etude S.E.F.C.A, tome 2, Editeur ENIAL et Agropolis Stratégie, Montpellier, 06/1993, 192p.

IBN KHALDOUN EL HADRAMI, 1968. *Discours sur l'Histoire universelle*. Traduction de Monteil (V). Editions Sindbad. Paris. Tome 2. pp. 749-750.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL, DIRECTION DES STATISTIQUES AGRICOLES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION : 2001. *Recensement Général de l'Agriculture, Rapport général des résultats définitifs*, juin 2003, 145p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL, 2004. *Evolution des réalisations physiques et financières des principales actions soutenues par le F.N.D.R.A*, Alger,

REKIBI F., 2005. *Diagnostic économique et financier de la filiale de l'E.R.I.A.D Sétif «les Moulins des Zibans»* d'El-Kantara (Biskra). Mémoire d'ingénieur. INA. Alger.

Notes

[*] Agro Montpellier / UMR MOISA 2, Place Pierre Viala, Bât 26 - 34060 Montpellier Cedex 1 - Tél : 04 99 61 23 28 - Télécopie : 04 67 63 54 09 - cheriet@ensam.inra.fr

[1] Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Direction des Statistiques Agricoles et des Systèmes d'Information: Recensement Général de l'Agriculture 2001, Rapport général des résultats définitifs, juin 2003, 145 p.

[2] Idem.

[3] Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Evolution des réalisations physiques et financières des principales actions soutenues par le F.N.D.R.A, Alger, 2004.

[4] Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Direction des Statistiques Agricoles et des Systèmes d'Information: Recensement Général de l'Agriculture 2001, Rapport général des résultats définitifs, juin 2003, 145 p.

[5] Enquêtes auprès des minoteries/semouleries de Ferdjious (Groupe SMIDE, Constantine), de Corso (ERIAD Alger), de la Soummam à Sidi Aïch (ERIAD Sétif), des Zibans à Biskra (ERIAD Sétif).

[6] SGP CEGRO, Synthèse actualisée du diagnostic stratégique et plan d'action (06/2003).

[7] Ibn Khaldoun El Hadrami : Discours sur l'Histoire universelle. Traduction de Monteil (V). Editions Sindbad. Paris. 1968. Tome 2. pp. 749-750.

[8] Bourenane (L) : Les aspects sociaux de la transition vers l'économie de marché. Collection I.S.G.P. Carrefour d'échanges 1991 p. 155.

[9] A.R.D.ES pour l'enquête de consommation 1967/68 et O.N.S pour les enquêtes de 1979/80 et 1988, in Collection Statistiques, Alger.

[10] Bencharif (H): Eléments de réflexion sur la dynamique de la consommation alimentaire en Algérie. Revue Economie Appliquée et Développement. N°14, 06/1988, CREAD, Alger, pp. 37-70.

[11] Chehat (F), Djenane (A) et Jouve (A-M): Stratégie de mise en marché des céréales par les agriculteurs dans le

Sétifois, Etude S.E.F.C.A, tome 2, Editeur ENIAL et Agropolis Stratégie, Montpellier, 06/1993, 192 p.

[12] SGP CEGRO, Synthèse actualisée du diagnostic stratégique et plan d'action (06/2003).

[13] Idem.

[14] Chehat (F): Les politiques céréalières en Algérie. Rapport annuel du C.I.H.E.A.M., Paris, 2006.

[15] Cf. tableau n°1.